



RAPPORT D'ACTIVITES 2002

Partie 1 - RAPPORT
MORAL ET
D'ORIENTATION

Partie 2 – AXES
D'INTERVENTION

SOMMAIRE

1^{ERE} PARTIE – RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

Edito du président	page 7
Utilité de l'Observatoire et évolution des modes d'intervention... Quelques pistes de réflexion	page 11
Vie associative et Fonctionnement de l'Observatoire	page 17

2^{ème} PARTIE – AXES D'INTERVENTION

Axes d'intervention – Approche thématique	page 21
Axes d'intervention – Approche transversale	page 59
Documents annexes	page 75

1^{ère} PARTIE

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

Mai 2002-Mai 2003 : d'une crise à l'autre

Lors de notre Assemblée Générale, il y a un an, nous étions **confrontés à une grave situation**, celle d'une France où le candidat prônant l'exclusion, le racisme se trouvait « qualifié » par les résultats du vote pour le choix final du président de la république. Cette situation absolument inédite nous questionnait au plus profond de nous-mêmes, nous confrontait à notre raison d'être, nous interpellait sur l'efficacité de notre action. Nous nous étions alors engagés à **travailler pour comprendre comment nous en étions arrivés là, à réfléchir sur ce que nous n'avions pas fait, pas suffisamment fait** de notre côté pour éviter une telle situation.

Nous avons **essayé de mener à bien ce travail** : je ne suis pas sûr que nous ayons suffisamment travaillé cette question parce qu'elle est difficile, complexe. Mais nous y avons réfléchi, nous avons été attentifs aux travaux des uns et des autres qui, particulièrement en Alsace, ont mené des recherches sur ce phénomène.

Nous avons aussi perçu que nous avions sans aucun doute péché par humilité, par trop de discrétion, c'est à dire que nous **avons trop peu fait connaître nos propres travaux** pour les verser comme contribution au débat, pour déconstruire les représentations fausses sur l'immigration contribuant à justifier la xénophobie, le racisme, les discriminations. Pour éviter de paraître trop vouloir nous mettre en avant, nous n'avons pas assez su faire connaître notre travail. Nous avons perçu que sans doute trop peu d'enseignants, trop peu de militants des associations d'Alsace, trop peu de personnes attachées à l'égalité des droits, à la dignité humaine connaissent l'ORIV et ses travaux. Trop peu de journalistes même, de professionnels de ces questions connaissent bien l'ORIV pour penser rechercher chez nous des éléments d'éclairage, de compréhension.

Nous nous sommes donc mis au travail pour **reconstruire des relations avec les médias** : travail qui commence à porter quelques fruits mais qui sera de longue durée. Pour preuve cette émission de France 3 sur l'intégration où nous avons su avoir notre place, nous faire connaître bien au-delà du cercle d'initiés habituels (j'ai pu tester le nombre important de personnes qui avaient vu cette émission) mais où nous avons constaté, navrés, comment nous avons été impuissants à éviter le renforcement par les journalistes des clichés stigmatisant la plus importante communauté immigrée d'Alsace.

Nous avons aussi fait, à nouveau, le **constat que les travaux de l'ORIV sont mal exploités, mal connus à l'interne même de l'association**. Lors de la préparation de cette émission j'ai découvert grâce aux analyses de l'ORIV sur l'évolution de l'immigration en Alsace des éléments inédits permettant d'éclairer sous un aspect nouveau le malaise d'une partie de la population d'Alsace face à l'immigration. Alors que jusqu'en 1973-74, date de l'arrêt officiel de l'immigration de travail, la population immigrée représentait un pourcentage plus faible en Alsace que sur le plan national, cette tendance s'est retournée alors totalement. La part de l'immigration en Alsace n'a pas faibli malgré l'arrêt officiel, devenant même durablement plus forte que sur le plan national ; parce que les immigrés continuaient à arriver en Alsace par besoin de main d'œuvre suite à des dérogations dans un premier temps puis sous l'effet du regroupement familial. C'est ce constat au quotidien que faisait la population alsacienne, qui percevait le hiatus entre réalité et discours officiel. Ces éléments ont certainement contribué au sentiment que les autorités ne disent pas la vérité et que c'est le Pen qui a raison !!!

Insuffisance donc de valorisation de nos travaux : c'est un **constat paradoxal** que je dresse ici. Car l'année 2002 a été une année féconde en productions diverses : quatre Cahiers de l'ORIV, deux Lettres de l'ORIV ont été publiés et portés à la connaissance d'un large public.

Cependant ces travaux reflètent bien **le travail considérable mené en 2002 et 2001** par notre **équipe de salariés** en terme de **production de connaissances**. Travail important sur le plan quantitatif mais aussi de grande qualité dans des champs très variés qui a souvent contribué à **éclairer de façon inédite les questions posées**. Je tiens ici à les **remercier pour leur investissement, leur capacité d'investigation et leur talent pédagogique** pour rendre accessible ceux-ci.

Paradoxe donc disais-je : oui sans doute parce que **d'autres travaux ont été menés sans donner lieu à publication**, trop peu de capitalisation de nos travaux précédents a pu se faire aussi bien en terme d'étude que de missions d'appui, de participation à des travaux menés avec d'autres sur le plan national. C'est ce constat qui nous pousse à penser que le programme de travail est trop important à force de continuer notre travail sur les champs où nous avons mené des études. Nos financeurs nous l'ont laissé entendre, lors du dernier comité de suivi, lorsqu'ils nous disaient qu'il faudrait **savoir nous arrêter sur certains terrains**, regrettant aussi que notre surcharge nous **rende aussi peu disponibles pour de nouvelles sollicitations**, en particulier pour des missions d'appui sur des questions qui les préoccupent.

Nous en sommes aujourd'hui à un point où nous n'avons plus besoin de démontrer systématiquement notre utilité. Notre travail étant reconnu, au moins auprès de nos partenaires habituels, nos financeurs pourraient être d'accord pour que nous réduisions notre programme de travail ce qui nous permettra de mieux capitaliser nos savoirs et savoirs-faire pour les mettre à disposition de ceux qui nous sollicitent.

Rien ne serait cependant plus faux que de penser que **nous n'avons pas su changer dans nos méthodes de travail**. Nous sommes loin du temps où nous menions une étude et une rencontre régionale par année pour passer ensuite à un autre thème. Nous avons continué à **expérimenter en 2001-2002 d'autres formes de travail**. Le travail sur les personnes âgées immigrées nous semble particulièrement intéressant au regard de nos objectifs qui sont de travailler à mieux connaître la situation des populations immigrées et vivant dans les quartiers populaires pour qu'elle puisse se transformer positivement.

L'implication, avant même le lancement de l'étude, des institutions concernées par le devenir des personnes âgées immigrées a permis de les intéresser tout à fait différemment à ce travail, à les impliquer dans le suivi de ce travail et dans la formulation de préconisations qui ont de réelles chances d'être prises ne compte, bien mieux que dans le cas d'une étude classique. Nous sommes convaincus que c'est une démarche qui devra être privilégiée dans les prochains travaux (avec un souci d'adaptation de la méthode au sujet traité).

2002 a aussi donné lieu à une autre source de satisfaction pour l'ORIV : la signature dans le cadre du programme européen EQUAL d'une convention avec douze partenaires régionaux¹ pour prévenir et lutter contre les discriminations au travail. Voilà où nous en sommes cinq ans après avoir mené nos premières études qui avaient contribué à faire apparaître publiquement la réalité de ce phénomène ! Cinq ans pendant lesquels nous avons continué à travailler, de façon peu spectaculaire, et même peu visible, sur cette question avec des associations, des collectivités, des organisations syndicales. Nous pouvons affirmer en toute modestie que nous avons contribué, avec quelques autres (dont notamment la DDTEFP, le FASILD, le CRAPT-CARRLI), à l'élaboration de cette convention en raison notamment de

¹ AFIJ, CAFOC, CEPI, CFTD, Chambre de Commerce et d'Industrie du Bas-Rhin, Chambre des Métiers d'Alsace, CLAPEST, CRAPT-CARRLI, MEDEF, OPCAREG, ORIV et URSEIA.

l'intérêt de nos travaux. Cette convention n'existerait pas en Alsace sans la persévérance et l'implication conséquente de l'ORIV forte de la légitimité de ses travaux. Les interpellations sur cette question, notamment sur le plan national, en sont le témoignage.

Se repose cependant la question de tout à l'heure, dans toute sa dimension cornélienne : **s'arrêter de travailler sur certains sujets pour repartir sur des questions nouvelles mais aussi ne pas « zapper » d'un thème à l'autre**, mener à bien un travail sur la durée pour que les choses changent. Cette question doit être travaillée pour que, au sein de l'association, nous apprenions mieux à trancher collectivement, en prenant en compte le point de vue critique de nos financeurs et celui de nos adhérents.

Je voudrais revenir sur la **question de la reconnaissance de notre action**. La sollicitation de l'ORIV par la Délégation Interministérielle à la Ville pour une mission sur la grande région, pour l'intervention dans des colloques et des groupes de travail nationaux, pour la participation à des instances décisionnelles dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, la place occupée au sein du réseau Intégration regroupant des centres ressources des diverses régions de France sont autant de **signes d'une légitimité certaine au niveau national**.

Au **niveau régional**, les **choses semblent un peu plus compliquées** : notre travail est aujourd'hui mieux connu et reconnu par les grandes collectivités. Mais nous sommes conscients que l'effort doit être constant, notamment auprès de ceux avec qui nous travaillons trop peu, comme les conseils généraux, mais aussi lors de changement au sein des équipes ou des responsabilités et, pas seulement après les élections. C'est ainsi que nous avons rencontré, depuis l'Assemblée Générale de l'an dernier, de nouveaux élus de Strasbourg, de Mulhouse, le directeur des services sociaux du conseil général du Haut-Rhin, le nouveau secrétaire général aux affaires régionales de la Préfecture, la nouvelle sous-préfète chargée de la Politique de la Ville.

Cependant, de façon plus paradoxale **nos relations de travail** pourraient sans doute s'améliorer encore avec d'autres **acteurs universitaires et associatifs régionaux**. Nous avons été surpris de voir que certains ont organisé tel colloque sur des questions sur lesquelles nous avons travaillé sans que nous soyons informés de la réflexion. Quelle est notre responsabilité dans cette situation ? Il nous faudra y réfléchir pour la faire évoluer, pour sortir de la logique des « prés carrés » à préserver, pour construire davantage de coopération avec des acteurs d'ici, pour œuvrer en commun à une meilleure connaissance des processus en cours, des enjeux.

A cet égard la dernière crise que nous venons de vivre autour du gel des financements du FASILD (Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations), où nous nous sommes impliquées de façon active avec les autres associations, comme centre de ressources auprès des acteurs de l'intégration, leur a permis de nous percevoir aussi comme un acteur associatif touché et concerné comme les autres, par la réduction des financements et par les nouvelles orientations de la politique d'intégration. La dernière réunion du « collectif des associations d'Alsace pour l'intégration » a débouché sur une proposition toute à fait intéressante : l'organisation à l'automne d'une journée de travail, dont l'ORIV serait l'une des chevilles ouvrières, sur la nouvelle politique d'intégration décidée lors du conseil interministériel à l'intégration du 10 avril. Cette initiative nous paraît d'autant plus intéressante que ce travail relève de nos missions. Nous avons d'ailleurs commencé à y travailler en pointant l'intérêt et les risques qu'une politique d'intégration peut comporter, notamment, en ce qui concerne le nouveau contrat d'accueil et d'intégration que le Bas-Rhin va expérimenter dès juillet 2003. Mais il nous paraît bien plus intéressant que cette journée soit décidée et préparée collectivement parce qu'elle permettra une appropriation d'autant plus large par le monde associatif et la société civile.

Dernier **élément positif de cette crise** qui nous a posé bien du souci quant aux moyens financiers pour nous-mêmes et les autres : les contacts pris avec les parlementaires, les collectivités et les médias locaux ont suscité de **nombreuses réactions et une réelle mobilisation sur ce terrain de l'intégration** dont nous avons pu percevoir que les uns et les autres n'en connaissent pas toujours très bien les tenants et aboutissants.

A nous de poursuivre ce travail d'information, de mise en relief de cette problématique, de diffusion et de production de connaissances pour que change positivement la situation de ces femmes et hommes venus d'ailleurs, pour que soit renforcée la solidarité envers tous ceux et celles qui vivent des situations difficiles dans les quartiers populaires des grandes villes ou ailleurs dans notre région.

Rudi WAGNER
Président de l'ORIV

UTILITE DE L'OBSERVATOIRE ET EVOLUTION DES MODES D'INTERVENTION...

QUELQUES PISTES DE REFLEXION

Chaque année, la réalisation du rapport d'activités est l'occasion d'un **retour sur l'activité de l'ORIV mais aussi sur ses missions, son mode de fonctionnement**. Cet exercice permet de prendre un peu de recul, de se faire l'écho des préoccupations des uns et des autres, de revenir (en ayant pris le temps de l'analyse) sur des interpellations.

Le **choix des questions abordées** dans ce rapport d'activité a une **triple origine** :

1. D'une part, elles sont **le fait d'interpellations auxquelles l'Observatoire a à faire face**.
2. D'autre part, la réalisation en parallèle du rapport d'activités et d'un document rétrospectif sur le contenu des 10 années écoulées depuis la création de la structure (1992-2002) ont fait apparaître leur **caractère récurrent**.
3. Enfin, il s'agissait de **revenir sur les engagements pris en 2002** à savoir **d'engager une réflexion sur les modes d'intervention et les acteurs** en portant une attention particulière aux missions d'appui et d'accompagnement.

En effet, l'Observatoire avait engagé, l'an passé, une **réflexion autour des questions de contenu et de sens de son intervention**.

L'analyse avait porté plus particulièrement sur **l'évolution des modes d'intervention et leurs limites**. Elle faisait suite à la volonté affichée, dans le cadre du projet pluri-annuel 2000-2006, de développer et de renforcer certains modes d'intervention ou d'outils dans un souci d'adaptation aux acteurs. Il était prévu de poursuivre cette approche sur 2002, en portant le regard plus particulièrement sur **les missions d'appui et d'accompagnement**².

De fait ce travail renvoie indirectement à une **question souvent posée à l'ORIV, celle de son utilité**. En effet, l'effort de diversification des modes d'intervention engagé depuis de nombreuses années n'est qu'une traduction d'une volonté renforcée d'efficacité (et donc d'utilité).

Ce **questionnement sur l'utilité de la structure** est souvent mis en avant par de nouveaux usagers ou professionnels s'adressant pour la première fois à l'Observatoire. Il est aussi le fait d'acteurs, de décideurs qui souhaitent mieux comprendre le contenu des activités menées à l'ORIV. Il résulte enfin d'interpellations de partenaires, notamment financiers, qui soucieux d'optimiser l'intervention publique souhaitent identifier son éventuel valeur ajoutée.

² Cf page 73 , présentation de ces démarches.

Quoiqu'il en soit, **cette demande nécessite toujours**, de la part de l'ORIV, **un travail d'explicitation** (des enjeux, des contenus, des missions, des modes d'intervention...) **souvent long et dont le « résultat » n'est pas garanti**. Il n'est pas certain, en effet, que la réponse apportée soit toujours compréhensible quand parfois, y compris en interne à l'association, on rencontre des **difficultés à faire état des réalisations, à communiquer clairement sur des contenus**.

C'est un véritable défi qui est posé à l'ORIV et qui, au-delà de la demande sur « l'utilité », amène à réfléchir sur **la capacité à faire savoir ce qui se fait et à valoriser ce qui a été fait**.

Ces interpellations : l'Observatoire, à qui ça sert ? qu'est-ce que ça produit ? à quoi ça sert ?... nous invitent à un **effort de clarification mais aussi, peut-être, de simplification et plus encore de précision des priorités**.

A QUOI ÇA SERT ?

Si l'on s'en tient au texte qui explicite ce qu'est l'Observatoire, on s'aperçoit que l'objectif de la structure s'est quelque peu modifié avec le temps. Ainsi, au moment de sa création, l'Observatoire s'était donné comme objectif d'être « un outil d'aide à la décision ». Aujourd'hui, il se présente comme « **un outil de connaissance et d'appui au service des acteurs et décideurs** intervenant dans les champs de l'intégration et de la politique de la ville ».

Partant des attentes des acteurs, on s'aperçoit que les sollicitations qui sont adressées à l'Observatoire sont de plusieurs ordres.

Il s'agit de demandes :

- de mise à disposition d'informations, de connaissances (ciblées, pertinentes par rapport à la question, accessibles rapidement),
- de production d'éléments permettant de faire la part entre les représentations et la réalité, pouvant permettre de dépassionner les questions, d'apporter de la sérénité,
- d'organisation de temps d'échanges entre acteurs pour partager des expériences et des réflexions,
- d'appui dans le cadre de la mise en place, du fonctionnement ou du suivi d'actions et/ou de politiques publiques.

Y répondre ne garantie pas pour autant que les éléments produits seront « utiles », voire « utilisés ».

En effet, l'analyse fait apparaître que le **contexte de mise en œuvre et le contenu d'une action sont également déterminants**. Ils peuvent néanmoins parfois avoir des effets paradoxaux.

Ainsi on a pu constater que certains travaux demandés à l'Observatoire par un des partenaires financiers n'avaient pas eu « l'utilité » attendue, voire était restée sans suite, au moins sur le court terme. La production d'une étude suite à « une commande » n'est pas une garantie en terme d'utilisation ultérieure. Inversement des travaux initiés par l'Observatoire, sans « commande explicite » ont pu avoir des effets démultiplicateurs importants ou permettre la mobilisation d'acteurs sur de nouveaux champs.

Cette analyse met également en évidence le fait que **cette question ne peut pas être exclusivement renvoyée à l'Observatoire**. Effectivement « on est utile à quelqu'un ou à quelque chose ».

Ce questionnement interroge donc, également et directement, les partenaires et, plus globalement, les utilisateurs de l'ORIV. En effet, intervient, dans ce cadre, **leur volonté, leur intérêt, leur capacité à se saisir des questions traitées.**

Conscient de ces enjeux, et soucieux que le **travail mené serve aux acteurs**, l'ORIV a tenté, dans le cadre de ces activités, d'y apporter des réponses. Elles ont notamment supposé une **inscription dans la durée et dans une proximité renforcée avec les acteurs.**

Elles ont pris des formes multiples :

- Développement des missions d'appui et d'accompagnement (page 73) ;
- Mise en place de démarches expérimentales, notamment dans le cadre des travaux engagés en direction d'élus, impliquant la conception d'actions, d'outils sur la base des besoins recensés (que ce soit dans le cadre du travail sur l'islam ou de la recherche-action sur habitat et mixité) ;
- Mise en oeuvre de partenariat sur la durée impliquant les acteurs aux différentes phases de production de la connaissance donnant la possibilité, pour les acteurs, de se saisir des questions mais aussi nécessitant pour l'Observatoire d'intégrer les contraintes des acteurs (fonctionnement du groupe de travail institutionnel dans le cadre de l'état des lieux sur les personnes âgées immigrées) ;
- Contribution directe à l'élaboration et/ou à la mise en oeuvre de politique publique (Contrat Local pour l'Accueil et l'Intégration, Contrat de Ville, Plan Départemental d'Accueil des Primo-arrivants...).

La mise en oeuvre de ces modes d'intervention amène un **rapport différent à la question de l'utilité car elle est intimement liée à la démarche engagée.**

Ainsi, si l'on prend l'exemple des missions d'appui et d'accompagnement, les acteurs ont une visibilité directe de « ce à quoi sert » l'Observatoire puisque l'Observatoire est amené à apporter des éléments de réflexion sur un projet, une action... à aider à l'organisation d'un temps d'échanges, à contribuer à une réflexion préalable à l'action, à produire un diagnostic, produire une note préalable à une prise de décision...

En terme de perspectives, il peut s'avérer intéressant de travailler la question de « l'après » étude, recherche, rencontre... pour essayer de comprendre les conditions et/ou contextes dans lesquels les éléments produits, les connaissances partagés sont ou non utilisés.

Introduire ces nouveaux modes de faire a eu des incidences sur ce que produit l'Observatoire.

QU'EST-CE QUE CA PRODUIT ?

L'Observatoire classiquement, depuis sa création en 1992, est structuré autour de **trois fonctions** clés qui résument le contenu de son activité :

- La mise à disposition de ressources (documentaires...),
- La production de connaissances,
- La diffusion et échanges entre acteurs, professionnels et associatifs.

Ainsi au départ, et pour être synthétique (au risque d'être réducteur), l'action de l'Observatoire consistait dans la réalisation d'études, l'organisation de rencontres régionales et la gestion d'un centre de documentation.

Peu à peu d'autres approches ont été testées, initiées : capitalisation de réflexion, fonctionnement de groupe de travail, organisation de séminaires de travail et/ou de matinée d'échanges, recherche et analyse d'expériences, mission d'appui et d'accompagnement...

Si les fonctions initiales n'ont jamais été remises en cause. Au fur et à mesure des années, elles ont évolué en se diversifiant et elles se sont complexifiées répondant au défi d'être en phase avec les sujets à observer.

On peut considérer que l'on est passé d'un système où l'ORIV se situait majoritairement en extériorité par rapport au sujet traité et aux contraintes à un système où il devient, de plus en plus souvent, partie prenante du système d'acteurs (intervention dans le cadre de la mise en oeuvre de politiques publiques par exemple).

Par ailleurs, on est également passé d'un mode de fonctionnement centré sur une thématique ou deux annuelles à la gestion en parallèle et sur la durée de plusieurs thèmes.

Il s'agissait par cette évolution de répondre à la déperdition importante des connaissances acquises par manque de capitalisation, à une volonté d'inscription de la réflexion dans la durée, au développement d'une capacité de réponse aux interpellations.

Ces évolutions (dans les modes de faire et d'intervention) ont eu pour effet positif une **capacité d'action renforcée**. Elles soulignent également la **capacité d'adaptation** de l'ORIV.

Mais elles sont également porteuses d'effets négatifs, à savoir **le manque de visibilité du travail mené**.

Ce problème de visibilité résulte de **la multiplication des sujets traités au cours d'une même année** mais aussi des **caractéristiques des activités mises en oeuvre**. La forme de certaines actions rendent, en effet, difficile le travail de rendu, de traduction. C'est le cas notamment des démarches de capitalisation.

En effet, les **démarches de capitalisation – formalisation** recouvrent des activités consistant, à l'issue d'un travail (appui / accompagnement d'un groupe dans le cadre d'une mission d'appui par exemple ou volonté de rendre visible les acquis de plusieurs années dans un domaine thématique) à rendre visible et lisible les acquis de l'activité. Ce travail consiste le plus souvent à la fois en une **démarche d'analyse et d'écriture**. Or, dans la mesure où ce type de travail n'est que rarement inscrit dans le programme de travail, il fait les frais des « urgences » multiples qui ponctuent l'activité de l'ORIV.

Il constitue pourtant un enjeu central, dans la mesure où il permet que les acquis sur un sujet (notamment une thématique) soient partagés, il met en perspective, sur la durée, les travaux et réflexions réalisés par l'ORIV.

L'enjeu par rapport à la capitalisation est à la fois de rendre les ressources produites visibles (savoir ce qui a été fait, en faire profiter le plus grand nombre) et lisibles (rendre compte de manière accessible et utilisable ce qui est souvent complexe et fortement contextualisé).

Par ailleurs, un des **éléments fort de visibilité du travail mené est la production d'un écrit, d'un document** (souvent un Cahier de l'Observatoire) qui rend compte du travail réalisé.

Or la **mise en oeuvre des missions d'appui et d'accompagnement a introduit une autre manière d'intervenir**. En effet, la plupart de ces missions ne donnent pas lieu à la production de documents ou alors ponctuellement et en appui à la mission (pour les acteurs et par rapport au sujet de la mission). De plus, les éléments produits dans ce cadre sont rarement réintroduits auprès d'autres acteurs. Enfin se pose la question de la mise en perspective des modes de faire qui y sont mobilisés, de la capacité à faire partager l'expérience.

Dans le même temps ces missions, ces approches sont souvent perçues comme très positives par les acteurs auprès de qui elles sont menées parce qu'elles permettent de répondre directement à leurs attentes. Mais cette réponse à court terme peut s'avérer, sur le long terme, problématique si l'Observatoire se trouve dans l'incapacité (en terme de temps, de recul...) d'en ressortir les éléments de connaissance utilisable par d'autres.

A QUI ÇA SERT ?

Cette question est intimement liée aux précédentes. Elle a souvent fait **l'objet d'un essai de clarification**. En fait, les interventions sur ce sujet font toujours ressortir **la diversité des acteurs concernés**, et cela depuis le démarrage de l'Observatoire. Ainsi l'Observatoire se définit comme une structure « au service des acteurs intervenant dans les domaines de l'intégration et de la politique de la ville en Alsace ».

Quand on fait une lecture transversale des domaines d'intervention de l'ORIV et des actions qui y sont liées on se rend **néanmoins compte que cette diversité est toute relative et que finalement certains types d'acteurs sont plus ciblés que d'autres**.

Ainsi quand on revient sur les actions engagées ces dernières années, on s'aperçoit que les **acteurs ciblés sont prioritairement les élus et les techniciens des collectivités**. Dans ce cas, il s'agit soit d'intervention en direction des collectivités intervenant dans le financement de l'ORIV, soit d'action en direction de petites et moyennes communes (cible privilégiée d'intervention de l'Observatoire dans le champ de l'intégration depuis quelques années).

Le second type d'acteurs qui émerge lors de cette analyse ce sont les **professionnels** (intervenant au niveau des services de l'Etat...) et les **travailleurs sociaux** (en poste ou en formation) voire le secteur associatif.

En fait ce qui semble déterminant ce n'est pas de définir de manière restrictive le public à qui doit s'adresser l'observatoire mais de prendre le temps d'identifier au lancement d'une action (étude, groupe de travail..) le public ciblé. L'usage montre que cet exercice garantit une efficacité renforcée de la démarche.

VIE ASSOCIATIVE ET FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE

L'année 2002 a été marquée par un **certain nombre de changements, voire parfois de bouleversements.**

L'Observatoire est structuré en association depuis 1996, peu à peu les modes de travail ont évolué faisant une place de plus en plus importante à la dimension collective. Les **événements survenus au courant du mois d'avril 2002** ont constitué à cet égard un enjeu important. En effet, face à la présence au second tour des élections présidentielles du candidat de l'extrême droite, il s'agissait pour l'association de s'interroger sur la réponse à apporter, tant au niveau de son contenu que de sa forme. En fait, l'association a été amenée, pour la première fois, à **prendre une position collective et à la rendre publique.** C'est dans cette perspective que l'ORIV a élaboré un communiqué de presse(cf. ci-dessous). Il a fait l'objet d'une diffusion dans la presse locale et d'une intervention sur radio France Bleu Alsace.

« L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) fidèle à ses missions d'observation, d'implication et d'interpellation en Alsace, fort du travail mené depuis 10 ans dans les domaines de la citoyenneté, de la cohésion sociale et de l'intégration se déclare extrêmement préoccupé par la situation politique issue du 1^{er} tour de l'élection présidentielle.

L'ORIV a constaté ces dernières années, malgré la reprise économique, un accroissement des inégalités et des exclusions en Alsace. Ces situations touchent plus particulièrement certains territoires et certaines populations. Elles sont porteuses de tensions qui s'expriment par des phénomènes qui affectent l'ensemble de la société (discriminations, violences urbaines, ...) mais aussi de désespérance, exacerbées par les discours de haine et d'intolérance. Ces discours contribuent à faire des immigrés les boucs émissaires d'un certain nombre de maux. L'Alsace est menacée par ces réactions d'intolérance, son image et sa crédibilité à l'extérieur en sont affectées, sa cohésion interne en est fragilisée.

Pourtant, l'Alsace, forte de ses valeurs humanistes, s'est construite par des apports migratoires successifs et doit en partie sa réussite économique et sa richesse humaine à ces populations étrangères auxquels elle a fait appel.

La reconstruction de notre cohésion passe par une affirmation forte des valeurs qui fondent la République : « Liberté, Egalité, Fraternité » et leur réappropriation au quotidien, par chacun d'entre nous. [...] chacun doit prendre ses responsabilités, agir au quotidien et lutter pour que les valeurs de la démocratie et de la république reprennent toute leur place, pour les refonder socialement et politiquement. »

La rédaction de cette note a également été l'occasion pour **l'association de réaffirmer son positionnement** (ni militant, ni prestataire de service mais porteur de convictions s'appuyant sur les analyses produites). De ce fait, les **arguments développés dans le communiqué de presse trouvent leur légitimité dans les missions et les compétences de l'Observatoire.**

Au-delà de cette réaction immédiate, le **Conseil d'Administration a décidé de s'engager dans un travail d'analyse des raisons de ce vote.** En effet, dans la mesure où ces résultats interrogent l'ensemble des acteurs dans leurs pratiques, il a paru important de prendre le temps de réinterroger les missions de l'ORIV, les modes d'intervention, le public visé... à la lumière de ces événements.

La nécessité d'une **intervention plus importante de l'Observatoire dans le débat public**, par le biais notamment des médias, est apparue comme un défi pour les années à venir. Elle a amené l'association à réfléchir à ses relations à la presse.

L'année 2002 a été marquée également par des **changements au niveau de l'équipe salarié.** En effet, en juillet 2002, Alexandre FABRY qui faisait partie intégrante de l'ORIV depuis 1997 a quitté ses fonctions, après avoir apporté ses compétences et sa rigueur à divers travaux et réflexions menés à l'Observatoire. Compte tenu de ce départ, l'Observatoire a procédé à l'embauche de Julia POULIN, dont les uns et les autres avaient déjà pu apprécier la qualité du travail au cours de deux stages effectués au sein de l'association. L'Observatoire a également du faire face, en cours d'année, à de nombreux arrêts maladie au sein de l'équipe salariée. C'est dans ce contexte que Laetitia AUBEPART a effectué une mission au sein de l'ORIV, au niveau du secrétariat.

Il faut préciser par ailleurs que **cette année 2002 était la première avec une équipe au complet** (6 salariés à temps plein). En effet, 2001 avait vu la création du poste de documentaliste.

Dans ce contexte de structuration de l'équipe, le Bureau a souhaité prendre le temps, début 2002, de rencontrer chacun des salariés individuellement pour faire un point sur **l'évolution de la structure et leur vécu par rapport à leur mission.** Ces démarches s'inscrivaient, plus largement, dans une réflexion sur le sens de l'intervention de l'ORIV. Elles ont abouti à l'organisation d'un **séminaire de travail commun** qui a permis d'échanger, à partir des expériences de chacun. Les éléments issus de cette réflexion ont fait ensuite l'objet d'une discussion au sein du Conseil d'Administration.

Sur le **plan institutionnel**, l'année a également été marquée par des changements. A ce titre on peut citer l'arrivée d'un nouveau Secrétaire Général aux Affaires Régionales et Européennes qui a nécessité l'établissement de nouveaux contacts.

Ces différents bouleversements (externe comme interne) ont eu pour effet direct une **augmentation du nombre de réunions** que ce soit au niveau du Conseil d'Administration (huit réunions) ou du Bureau (un peu moins d'une trentaine de réunions). L'Observatoire a également participé au Salon des Associations (19 et 20 octobre 2002) comme lors des précédentes éditions.

2^{ème} PARTIE

AXES D'INTERVENTION

- Approche thématique
- Approche transversale

APPROCHE THEMATIQUE

Compte tenu de l'étendue du domaine d'intervention de l'ORIV, **le programme de travail 2002 a ciblé plus particulièrement quelques thèmes.**

Le choix de ceux-ci s'inscrit soit dans une logique de continuité par rapport au travail engagé précédemment, soit résulte de la pertinence du thème de travail retenu et des interpellations adressées à l'ORIV.

Accueil des populations issues de l'immigration	page 23
Citoyenneté et Participation des associations	page 27
Discriminations	page 31
Habitat et Mixité	page 35
Intégration	page 39
Islam	page 43
Jeunes	page 47
Personnes âgées immigrées	page 51
Politique de la ville et contrats de ville	page 55

REMARQUE PREALABLE A LA LECTURE

La présentation du rapport d'activités par axes d'intervention thématique ne permet pas de rendre compte de l'ensemble des activités menées par l'ORIV. En effet, il s'agit ici de présenter les principaux thèmes abordés or l'Observatoire continue à intervenir, ponctuellement, sur des thèmes de travail antérieur (ce fut le cas autour de la question de la parentalité en 2002) sans pour autant qu'ils fassent l'objet d'une présentation détaillée dans ce rapport.

ACCUEIL DES PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION

C ONTEXTE / ENJEUX

L'accueil est un **élément clé dans les relations entre individus**. Il conditionne souvent les rapports ultérieurs et prend une **dimension particulière pour les personnes étrangères ou issues de l'immigration** par rapport au processus d'intégration. Très tôt, l'ORIV, conscient de cet enjeu, a investi certains aspects de la question de l'accueil³.

L'objectif premier d'un travail relatif à l'accueil des primo-arrivants est de **répondre aux impératifs de l'accueil**. L'Etat a, depuis de nombreuses années, fait de cette question un élément des politiques publiques en direction des populations étrangères. Elle relève de la mise en place, dans chaque département, d'un **plan départemental** qui partant d'un diagnostic de la situation (caractéristiques du public accueilli, modalités d'accueil assurées par les acteurs, difficultés rencontrées) **propose des actions et des modalités d'intervention adaptées**.

Le **second objectif**, indirect, est **celui dans lequel l'ORIV s'inscrit**, par son implication depuis plusieurs années, et consiste :

- d'une part, à **disposer d'une connaissance fine et actualisée** (traitement des données chiffrées année après année par l'ORIV) des **populations arrivant sur le territoire, de leurs caractéristiques socio-démographiques mais aussi de leurs difficultés** (zoom qui permet d'identifier de manière micro les enjeux de l'intégration et les flux migratoires en Alsace) ;
- d'autre part, à **travailler avec les acteurs** pour améliorer la prise en charge de ce public, à **faire des propositions** mais aussi à **suivre dans la durée leurs effets** ;
- enfin à **identifier les enjeux et écueils de l'accueil**.

De ce fait, ce **travail constitue un lieu privilégié d'observation**. Récemment (à partir de 2000), il a été enrichi par **une réflexion sur l'accueil des populations issues de l'immigration dans les services publics** qui a permis de prendre en compte d'autres aspects de cette question. Mais certains aspects du sujet restent encore inexploités (pour l'ORIV), tout en étant considéré comme des enjeux centraux, c'est le cas de la **diversité des formes d'accueil selon le statut juridique** des personnes avec la question récurrente de la **situation faite aux demandeurs d'asile et réfugiés**.

O BJECTIFS POURSUIVIS EN 2002

2002 devait permettre une prise en compte des multiples dimensions de l'accueil grâce à une **capitalisation des connaissances acquises et à l'organisation de temps de réflexion commun**.

- **Capitaliser les travaux réalisés** précédemment par l'ORIV dans ce domaine
- **Favoriser une réflexion**, avec les professionnels impliqués, sur la **question de l'accueil** (asile, regroupement familial...) pour en dégager les principaux enjeux
- Poursuivre et développer **la mission d'accompagnement dans le cadre des Plans Départementaux d'Accueil des Primo-Arrivants**.

³ En effet, l'Observatoire intervient sur la question de l'accueil des primo-arrivants, de différentes manières (diagnostic, appui à l'élaboration du plan départemental, mise à jour annuel des données statistiques, suivi du dispositif...) mais de manière continue (au moins au niveau du Haut-Rhin) depuis 1995.

DÉMARCHES MENEES

METTRE EN PERSPECTIVE LES CONNAISSANCES ACQUISES

L'Observatoire travaille depuis de nombreuses années sur **la question de l'accueil sans pour autant que ce thème fasse l'objet d'une capitalisation** en tant que telle. L'objectif affiché, en 2002, était de permettre la **mise en perspective des divers travaux** menés par l'ORIV⁴ sur le sujet afin de tirer profit de ces travaux, d'identifier les enjeux communs et de déterminer les articulations possibles entre les deux réflexions. Ce travail a été réalisé durant le premier trimestre 2002 et a donné lieu à une présentation lors d'un Conseil d'Administration. L'analyse croisée des travaux a mis en exergue la **persistance des problèmes et questionnements**, relevés à l'arrivée, dans le temps mais aussi la **diversité des prises en charge selon les statuts des personnes sur le territoire français** (demandeurs d'asile, conjoints de français, réfugiés, personnes rejoignantes...). Cette situation rend difficilement lisible la présence étrangère sur le territoire français mais aussi ne permet pas une action concertée et pertinente dans la durée, ni entre les différents intervenants sociaux. Ce travail de rapprochement des analyses a également mis en avant **la nécessité d'un travail sur les pratiques professionnelles** et en particulier l'articulation entre les services de droit commun et les dispositifs spécifiques.

Ce constat a confirmé l'intérêt de mener une **réflexion plus globale sur la question de l'accueil**. Il s'inscrit, par ailleurs, dans le prolongement de sollicitations récurrentes, au sein du Conseil d'Administration de l'ORIV mais aussi du fait d'intervenants extérieurs, pour que l'Observatoire engage un travail sur les demandeurs d'asile et réfugiés. Il a donc semblé judicieux de prendre le temps de la réflexion, pour mieux cerner les questions éventuelles sur le sujet et la « plus-value » possible de l'ORIV, sur un sujet investi déjà par de nombreux acteurs. A cet effet, un temps d'échanges entre administrateurs intéressés par le thème et les salariés a été organisé. Il a permis d'identifier les angles d'approche possibles de la question et les problématiques posées. Ce sujet a été rediscuté ensuite en Conseil d'Administration afin de préciser les modalités possibles d'intervention pour 2003.

APPUYER LES ACTEURS DANS LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE

L'Observatoire a poursuivi sa **mission d'appui** dans le cadre de la mise en œuvre du **Plan Départemental des Primo-Arrivants du Haut-Rhin**.

Comme chaque année, l'Observatoire a été amené à produire une **mise à jour de l'analyse des caractéristiques socio-démographiques de primo-arrivants** (à partir de l'étude des différentes données statistiques disponibles). Cette analyse permet de rendre compte des caractéristiques du public concerné par le Plan Départemental d'Accueil. Au-delà, l'enjeu réside dans une connaissance fine et actualisée des caractéristiques des demandeurs et des rejoignants pour ajuster les réponses apportées en terme d'accueil.

En plus de cette fonction d'observation, il s'agissait de **poursuivre la démarche territorialisée** engagée en 2001. Pour mémoire, cette démarche s'appuie sur les constats issus de la phase de diagnostic préalable à la mise en place du Plan et sur la volonté des acteurs chargés de sa mise en œuvre d'un accueil optimisé sur l'ensemble des territoires. Il repose à la fois une connaissance des difficultés locales et du système d'acteurs. Dans cette perspective, durant l'année 2001, **différentes réunions ont été organisées à l'échelle des arrondissements**⁵. Elles ont été complétées, en septembre 2002, par une **réunion sur Mulhouse**. Elle a permis de rendre compte des objectifs du Plan, de la procédure d'accueil, des publics accueillis (sur la base notamment d'une **présentation statistique du public accueilli** réalisée par l'ORIV) et de repérer les éventuelles difficultés.

⁴ Les travaux analysés portent sur l'accueil des étrangers dans les services publics : « L'accueil et l'accompagnement social des populations d'origine étrangère » (travail auquel l'ORIV a participé en lien avec le Conseil Consultatif des Etrangers de la Ville de Strasbourg) et sur l'accueil des primo-arrivants : « Le Plan Départemental d'Accueil des Primo-Arrivants du Haut-Rhin ».

⁵ Ces temps d'échange ont eu lieu sur l'arrondissement de Thann (avril 2001), de Guebwiller (mai 2001), de Ribeauvillé (juin 2001), de Colmar (septembre 2001) et d'Altkirch (novembre 2001).

L'Observatoire a réalisé un **document de synthèse de ces démarches territorialisées** à partir des réunions par arrondissement. Il a permis d'identifier les enjeux et les besoins. Sur cette base et après discussion au sein du groupe chargé du suivi du Plan, la nécessité de **concevoir un « livret d'accueil »** à l'attention des structures amenées à accueillir, à un moment ou à un autre, le public concerné par le Plan départemental a été relevé. Il a pour objectif de permettre la compréhension des enjeux et de la dimension de l'accueil, de faciliter la prise en charge des populations et de favoriser une intervention adaptée en permettant de repérer et d'identifier les acteurs et personnes ressources. Il s'agissait alors d'en **concevoir le contenu et d'en vérifier la pertinence** à partir d'un territoire et en lien avec les acteurs y intervenant. Le **territoire retenu a été celui de Thann**, les réunions ayant démarré en fin d'année 2002. L'ORIV a été plus particulièrement chargé de cette démarche.

Par ailleurs, l'ORIV a été sollicité, en 2002, pour la première fois, par les **acteurs impliqués au niveau bas-rhinois**. Le Bas-Rhin dispose, pour assurer l'accueil des primo-arrivants, d'une « plate-forme » située à Strasbourg. L'Observatoire a été invité à participer à un Comité de Pilotage de la plate-forme en avril 2002. Lors de cette réunion, **la difficulté d'identifier, de manière fine et dans la durée, le profil des personnes accueillies dans le Bas-Rhin est apparue**. Fort de l'expérience du Haut-Rhin, il a été demandé à l'Observatoire **d'assurer un appui méthodologique auprès des acteurs afin de concevoir un système d'observation optimisé**. Cet appui a reposé sur **l'organisation de réunions de travail entre les différents acteurs** intervenant au niveau de la plate-forme d'accueil et **la réalisation d'entretiens individuels** avec chacune des structures (à savoir l'Office des Migrations Internationales, le Service Social d'Aide aux Emigrants et ESCAL) au courant des mois de mai à juillet. Il a également supposé **le recueil et l'analyse de divers documents**. L'ensemble des données recueillies, une fois analysées, ont donné lieu à une **note méthodologique** rendant compte du contenu éventuel du système d'information mais aussi de ses limites et des moyens et des adaptations nécessaires pour le mettre en oeuvre. Ces éléments de méthode feront l'objet d'une présentation, auprès du Comité de Pilotage, début 2003.

PERSPECTIVES POUR 2003

Dans la mesure où les conditions de l'arrivée du migrant dans la société d'accueil déterminent en partie sa relation à celle-ci, l'ORIV souhaite par son intervention, en lien avec les professionnels concernés, **contribuer à la réflexion sur le sujet** (et donc améliorer leur accueil).

Dans cette perspective, l'ORIV sera amené en 2003 à :

- **Produire de la connaissance sur la notion d'accueil** sur la base des travaux antérieurs.
- **Actualiser les connaissances et constituer une fonction de veille** sur ce sujet et les différents publics concernés, dans un contexte évolutif quant aux modalités d'accueil en France (législation, dispositifs et moyens d'accueil des différents publics: réfugiés...).
- **Poursuivre l'accompagnement et l'appui des acteurs** impliqués dans les **dispositifs d'accueil des primo-arrivants en Alsace** (plateforme d'accueil dans le Bas-Rhin et Plan Départemental d'Accueil dans le Haut-Rhin) par la production d'analyses statistiques et qualitatives, la formalisation des réflexions...

REALISATIONS

EN 2002

Plan Départemental d'Accueil des Primo-Arrivants du Haut-Rhin – Synthèse des démarches territorialisées, mars 2002, 7 p.

ANTERIEUREMENT

Rapport collectif sur l'accueil dans les services publics, Commission Femmes du Conseil Consultatif des Etrangers (Ville de Strasbourg), 2001.

Plan Départemental d'Accueil des Primo-Arrivants du Haut-Rhin, 2000.

CITOYENNETE ET DEMOCRATIE

CONTEXTE / ENJEUX

L'ORIV a commencé à travailler sur les questions de citoyenneté en 1998. A la différence d'autres thèmes traités par l'ORIV, il n'avait pas semblé judicieux au départ de réaliser une étude. Compte tenu du sujet, des attentes des acteurs et des nombreuses productions dans ce domaine, la démarche avait consisté, dans un premier temps, dans **l'identification, en lien avec les acteurs, des conditions d'exercice du principe de « participation des habitants »**. Pour ce faire, l'ORIV s'était appuyé sur des temps d'échanges entre acteurs (à l'occasion de deux rencontres régionales et de groupes de travail).

En 2001, riche de ces travaux et des résultats relevés et sur la base de ceux-ci, l'ORIV a souhaité axer la réflexion, dans une **perspective d'approfondissement des connaissances**, en centrant la réflexion sur « **l'acteur associatif** ». Ce souhait trouvait son origine à la fois dans la place spécifique occupée par les associations dans les logiques participatives mais aussi dans la célébration du centenaire de la loi sur la liberté d'association de 1901.

OBJECTIFS POURSUIVIS EN 2002

Pour 2002, il était prévu la poursuite du travail engagé, notamment par rapport aux enjeux relatifs à la vie associative.

Il s'agissait, sur la base des analyses produites et en les approfondissant, de **s'inscrire dans une dynamique de mise en commun des éléments de réflexion**.

- Sur le rapport **associations et politiques publiques**
 - restituer et permettre une réflexion collective à partir du rapport
- Sur la **question plus large de citoyenneté**
 - capitaliser les réflexions engagées autour de la notion de participation
 - organiser des espaces d'échange et de co-production sur la participation
 - appuyer les acteurs dans leurs démarches.

DEMARCHES MENEES

Sur ce thème, globalement, on relève un **décalage important entre ce qui était inscrit au programme de travail en début d'année et les démarches effectivement menées**.

Plusieurs raisons peuvent en rendre compte :

- un temps de travail nécessaire à la phase de production plus long que celui prévu initialement,
- une capacité à capitaliser, à finaliser certaines réflexions insatisfaisantes (cf. page 74),
- une adéquation insuffisante entre les objectifs initiaux et les moyens humains disponibles, sur ce thème, compte tenu des modifications survenues au sein de l'équipe salariée (départ d'Alexandre FABRY, chargé de mission et d'études ayant réalisé l'étude sur « les associations dans les politiques publiques locales », temps de formation-information nécessaire pour Julia POULIN, chargée de mission et d'étude recrutée en septembre et qui a repris la thématique),
- une difficulté de mobilisation sur ce sujet (y compris en interne à l'association) en dépit d'un intérêt sans cesse réaffirmé sur ce thème.

Ce constat ne signifie pas pour autant que des actions n'ont pas été menées mais il n'a pas été possible de mettre en œuvre la totalité de celles envisagées initialement.

PRODUIRE DE LA CONNAISSANCE SUR « L'ACTEUR ASSOCIATIF »

Le début de l'année 2002 a été consacré à la rédaction de l'étude sur « **la place des associations dans les politiques publiques locales** »⁶ démarrée en 2001 partant de l'analyse des éléments recueillis.

Cette étude visait à **appréhender le rôle des associations dans les politiques publiques, leurs relations aux instances locales, leur intégration dans la vie de la commune...**

L'angle d'approche retenu portait sur l'analyse du jeu des acteurs locaux, en particulier associatifs, dans le cadre de leur inscription dans les politiques publiques locales. Cette recherche s'inscrit dans une logique d'exploration et de compréhension des processus en jeu.

La méthode employée a reposé sur la réalisation d'entretiens (individuels et collectifs) avec des représentants d'associations et des élus. Deux territoires ont servi de « laboratoire » : celui de la Communauté de Communes du Ried Brun (Haut-Rhin)⁷ et celui du Contrat de Ville de Haguenau-Bischwiller (Bas-Rhin). Les entretiens avaient été menés sur 2001. Toutefois, et dans la logique qui a prévalu tout au long de la démarche (organisation de moments d'échanges avec les acteurs locaux pour leur présenter l'avancement de la réflexion et tenir compte de leurs remarques), une réunion de travail a été organisée sur chacun des territoires en mars/avril 2002. Elles avaient pour finalité de **rendre compte aux acteurs rencontrés des analyses produites, de débattre de leur pertinence et de repérer les manques éventuels.**

L'analyse produite dans le cadre de cette étude fait apparaître que **la place des associations dans la vie publique locale**, le rôle qu'elles peuvent jouer dans les politiques locales **reste bien souvent à construire**. Cette place ne dépend pas seulement du bon vouloir des élus locaux. Elle relève également des actions menées par l'association, de son mode de fonctionnement. Gagner cette place, cette possibilité de participer aux politiques publiques, nécessite de se positionner au centre de la vie locale, en développant des partenariats associatifs, en menant des actions, et en ne refusant pas systématiquement les rapports avec les pouvoirs publics locaux. En effet, c'est dans ces rapports que va se construire la possibilité d'agir, et de faire agir.

Finalement, **l'étude a été diffusée à compter de mai 2002** (étude parue dans le Cahier de l'Observatoire, n°34) et a fait l'objet d'une présentation orale au niveau de l'ORIV. Pour les personnes ayant contribué à l'étude, l'envoi de celle-ci était accompagnée d'un courrier proposant une présentation orale et/ou la poursuite de la réflexion sur l'un des aspects abordés. Cette mise à disposition est restée, à ce jour, sans suite. Par ailleurs et afin de permettre une appropriation large de ces éléments de connaissance, une **synthèse de l'étude a été réalisée en juillet 2002**. Elle a fait l'objet d'une **diffusion sous la forme d'une Lettre de l'ORIV** en octobre 2002⁸.

L'année 2002 a également été mise à profit pour finaliser un autre travail initié dans le cadre de la commémoration de la liberté associative, plus particulièrement celles des étrangers.

Dans l'objectif de fêter le **20ème anniversaire du décret de 1981, permettant aux étrangers de se regrouper librement en association**, le **CLAPEST souhaitait organiser une rencontre sur cette thématique, en septembre 2001**. L'ORIV a été sollicité pour y participer. Bien que ce projet n'ait pas vu le jour pour différentes raisons, l'Observatoire a décidé de continuer à travailler sur cette thématique, en poursuivant la démarche sur laquelle il s'était engagé, à savoir **la réalisation de portraits de militants associatifs immigrés**.

La finalité de ce travail était de réaliser **une note permettant de rendre compte des enjeux de la participation des personnes issues de l'immigration au sein des associations** (notamment en « réinterrogeant » le lien entre participation associative et intégration des personnes immigrées) et de réfléchir sur une démarche méthodologique renouvelée. Ce travail repose principalement sur l'analyse de six entretiens menés auprès de militants évoquant leur parcours associatif.

⁶ Cette étude a bénéficié de financements complémentaires à ceux des financeurs habituels de l'ORIV par le biais du FNDVA (Fonds National pour le Développement de la Vie Associative).

⁷ La Communauté de Communes du Pays du Ried Brun (CCPRB) est située à l'Est de Colmar, dans le Haut-Rhin et est composée des communes suivantes : Bischwihr, Fortschwih, Grussenheim, Holtzwihr, Muntzenheim, Riedwihr et Wickerschwih.

⁸ Cette réalisation a bénéficié d'une contribution financière complémentaire par la Préfecture du Bas-Rhin (Délégation Départementale à la Vie Associative) pour en permettre une diffusion plus large.

L'année 2001 avait été consacrée, sur la base des travaux réalisés antérieurement par l'ORIV et le CLAPEST sur cette question de la « vie associative issue de l'immigration », à définir la problématique et les enjeux de cette démarche et à réaliser les six entretiens intégralement enregistrés. 2002 a permis **leur analyse**. Ce matériel a permis la **réalisation d'une note**, d'environ 15 pages, **présentant les principaux éléments qui en ont résulté**. Les modalités de restitution et de diffusion de cette note seront étudiées en 2003.

CAPITALISER DES EXPERIENCES OU DE LA CONNAISSANCE

Le **travail de capitalisation** qui doit permettre (dans un document unique) de **rendre compte, des réflexions menées depuis plusieurs années au sein de l'ORIV sur la participation des habitants**, a été engagé mais n'a pas pu aboutir en 2002. Il est apparu judicieux, tout en menant ce travail de capitalisation, de s'attacher également à **mettre en perspective les enseignements et questionnements issus de ces réflexions**. Il a donc supposé un travail complémentaire d'analyse. Ainsi, une partie est consacrée à une analyse des missions d'appui et d'accompagnement engagées auprès d'acteurs locaux (notamment celles menées auprès d'un groupe de professionnels à Lutterbach ou encore dans le cadre des contrats de ville) en faisant ressortir les éléments clés de ces démarches. Par ailleurs, et toujours sur la base des expériences menées, il a semblé intéressant d'élaborer une note sur les objectifs et le sens « politiques » des démarches participatives. Ce travail sera finalisé en 2003.

Par ailleurs, en 1999, dans le cadre d'un colloque organisé par le Conseil Consultatif des Etrangers (CCE) de la Ville de Strasbourg et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux en Europe (CPLRE), l'Observatoire a rendu compte, d'un point de vue théorique et pratique (au travers de fiches par pays) de la **situation de quinze pays de l'union européenne** (y compris la Norvège et la Suisse) **sur le droit de vote et les organismes de consultation des « résidents » étrangers**. Ce travail a donné lieu à deux publications⁹. **Compte tenu de la disparition du CCE et de l'intérêt de l'ORIV à ces questions**, l'Observatoire a repris contact avec le CPLRE pour **discuter des modalités de réactualisation des fiches**. Le CPLRE, également intéressé, s'est engagé à mobiliser ses réseaux pour faire **compléter un questionnaire** devant servir de support d'informations. En échange, l'ORIV pourra retravailler les informations recueillies ainsi que les actes de colloque et études réalisés, sur ce sujet, par le Conseil de l'Europe. Le nombre de pays concernés par ces fiches a été étendu à l'ensemble des pays membres du Conseil de l'Europe. Le questionnaire a été envoyé en septembre aux réseaux du CPLRE. Les retours ont été effectués fin octobre et ont fait l'objet d'un traitement par une vacataire du CPLRE en fin d'année. Courant 2003, les informations collectées devraient pouvoir être exploitées par l'ORIV et donner lieu à une réactualisation des fiches.

Le travail de capitalisation et de mise à disposition d'informations suppose, parallèlement, une **dimension de formation et une capacité de ressourcement interne à l'ORIV**, sur un sujet (la participation des habitants et la citoyenneté) faisant l'objet de nombreux travaux. A ce titre, l'Observatoire a été amené à participer à un colloque intitulé « Villes périphériques et démocratie participative » (rencontres internationales organisées à Nanterre le 24, 25, 26 octobre 2002). Il comprenait notamment un atelier sur l'importance des jeunes pour stimuler la démocratie participative et une table ronde à propos de la citoyenneté de migrants (Comment la construire par et pour la pratique participative ?).

Par ailleurs ce **travail de mise en perspective des réflexions** s'appuie également sur l'inscription **dans des réseaux**. A ce titre, l'ORIV a été amené à participer au premier forum inter-associatif organisé par la FONDA Alsace à Mittelwihr, le 16 novembre 2002 (« S'associer pour faire vivre la démocratie ») et réunissant des associations de toute la région. La démarche de la Fonda consiste à repérer, évaluer et valoriser l'apport des associations à la citoyenneté et à la démocratie.

REFLECHIR COLLECTIVEMENT A UNE APPROCHE RENOUVELEE DE LA CITOYENNETE

Concernant la **mise en place d'espaces d'échanges et de co-production sur la participation**, l'ORIV a estimé nécessaire de se donner un temps de réflexion.

⁹ Cahier de l'Observatoire n°31 et Lettre de l'ORIV n°6.

Il s'agit, en effet, de trouver les modalités d'intervention les plus pertinentes en lien avec les attentes des acteurs. Le contexte électoral et les démarches d'analyse engagées par ailleurs ont reporté quelque peu cette démarche.

Dans la perspective de poursuivre le travail de réflexion à partir de l'étude sur « la place des associations dans les politiques publiques locales en Alsace », il a été décidé, en septembre 2002, la **mise en place d'un groupe de travail**. Composé d'administrateurs de l'ORIV intéressés par cette question, il a été amené à se réunir en novembre. Actant que **l'enjeu central est celui de la citoyenneté et de la démocratie**, il s'agissait de déterminer le contenu et la forme de **l'implication de l'Observatoire** (à quel degré, de quelle manière et à travers quelle(s) approche(s) ?) sur ce thème partant d'un constat de crise de la démocratie en France¹⁰. Ce travail de réflexion semble d'autant plus important que cette notion constitue une condition préalable à toutes les réflexions engagées au sein de l'Observatoire. Les échanges ont permis de proposer de nouveaux axes de travail pour 2003 (cf. « perspectives pour 2003 »).

PERSPECTIVES POUR 2003

Sur la base des réflexions engagées antérieurement et des enseignements qui en résultent, l'ORIV souhaite, en 2003, d'une part, **identifier concrètement le contenu et les attentes des habitants sur ce sujet**, afin de dépasser les « injonctions » à la participation et les discours sur le sujet, et d'autre part, disposer **d'éléments de connaissances sur les enjeux en terme de démocratie** et ses effets sur les relations entre acteurs.

Dans cette perspective, l'ORIV sera amené à :

- **Réaliser une étude-action** qui doit permettre de relever **le sens de la notion de démocratie pour les habitants** (« aspirations démocratiques des habitants » / titre provisoire) sur la base d'entretiens individuels et collectifs, à partir d'une approche territorialisée.
- Mettre en place des **espaces de débat** sur le sujet afin, par des apports de connaissance (sur la base des travaux produits par l'ORIV mais aussi des réflexions engagées par d'autres), de **réinterroger cette notion et d'en identifier les enjeux actuels**.
- **Mettre à disposition des acteurs les connaissances disponibles** (sur les modes de participation des habitants, la loi de démocratie de proximité, la place des habitants dans l'évaluation des contrats de ville...).

REALISATIONS

EN 2002

Les associations locales dans les politiques publiques : le paradoxe du pouvoir et de la liberté, Cahier de l'Observatoire, n°34, mai 2002, 84 pages.

La participation des associations locales aux politiques publiques : une place à (se) construire, Lettre de l'ORIV, n°9, octobre 2002, 8 pages.

ANTERIEUREMENT

La participation des habitants : réflexion et questionnements, mars 2000.

Quelle participation des résidents étrangers à la vie publique locale ?, Lettre de l'ORIV, n°6.

La participation des résidents étrangers aux décisions publiques locales, Cahier de l'Observatoire, n°31, septembre 2000.

¹⁰ Elle se signale de différentes manières : une forte abstention aux élections municipales ou nationales, une participation des habitants à la vie de la cité réduite, une crise du bénévolat associatif, un sentiment de désillusion par rapport à la politique de la part d'un certain nombre d'habitants...

DISCRIMINATIONS

CONTEXTE / ENJEUX

Les discriminations font partie de ces thèmes, au même titre que ceux liés à l'intégration et à l'accueil, récurrents au sein de l'observatoire. La **permanence du travail sur ce sujet, depuis 1997, s'explique de différentes manières.**

Le travail sur la durée résulte certainement, en partie, de la **complexité des processus en jeu mais aussi du maintien des difficultés.** Ce constat est renforcé par le niveau de connaissance et les capacités d'action différents selon le type de discrimination relevé. Si historiquement l'Observatoire a, dans un premier temps, **centré ses interventions sur le champ des discriminations à l'emploi** (et plus particulièrement à l'embauche). Peu à peu, **il a engagé une réflexion sur les questions d'accès au logement**, domaine dans lequel les apports en terme d'analyse font encore largement débat.

La seconde raison est certainement à rechercher dans **l'évolution de la prise en compte de cette question** (au moins pour les discriminations à l'emploi) par un nombre de plus en plus important et diversifié d'acteurs. Ce changement, tant dans la prise de conscience que dans les capacités d'action, n'a pas pour autant diminué les besoins. Il s'agissait, toutefois, **d'adapter les réponses apportées, les appuis à ces nouveaux enjeux.** C'est ainsi que l'Observatoire est passé, entre 1997 et aujourd'hui, d'une **logique de production de diagnostic, voire d'alerte, à une logique de diffusion et de sensibilisation des acteurs** pour finalement se centrer sur des apports en terme **d'appui, d'accompagnement et de mise à disposition des ressources.**

La troisième raison est que, dans le domaine de la lutte contre les discriminations, seule une **action reposant sur la mise en commun des moyens des différents acteurs** et une **implication des acteurs directement concernés par la production de ces processus peuvent avoir des effets réels.** C'est dans cette perspective, qu'en lien avec le CRAPT-CARRLI, l'Observatoire a élaboré, fin 2001, un projet dans le domaine de la lutte contre les discriminations à l'emploi dans le cadre du programme européen EQUAL¹¹.

OBJECTIFS POURSUIVIS EN 2002

L'inscription fin 2001 dans un projet européen et la nécessité de disposer d'éléments de suivi de la question, positionne l'ORIV, en 2002, dans une **perspective de veille et d'observation des discriminations existantes et des actions engagées à l'échelle régionale.**

- Dans le domaine des **discriminations à l'emploi** :
 - Repérer et analyser les expériences régionales de lutte contre les discriminations
 - Organiser un temps d'échange avec l'ensemble des acteurs concernés afin de faire le point sur les avancées dans le domaine de la lutte contre les discriminations, de repérer les points de blocage et d'envisager les possibilités de les dépasser.
 - Mettre en œuvre une fonction de veille et d'observation.
- Dans le domaine des **discriminations au logement** :
 - Mener une mission d'appui auprès de la commission logement de la CODAC 67.

¹¹ EQUAL est un programme d'initiative communautaire qui vise à lutter contre les discriminations de toute nature dans le domaine de l'emploi. Dans ce cadre, la France a retenu différents thèmes de travail dont celui de la « lutte contre les discriminations raciales et la xénophobie dans le monde du travail ».

DÉMARCHES MENEES

CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT UNE STRATEGIE D'ACTION

Dans le domaine des **discriminations à l'emploi**, il était initialement prévu un **travail de repérage et d'analyse des expériences régionales de lutte et l'organisation de temps d'échanges entre acteurs**.

A cet effet, début 2002, a été mis en place un **groupe de travail régional**. Il est très vite apparu caduc, ainsi d'ailleurs que le projet de repérage d'expériences, dans la mesure où la plupart des acteurs présents se retrouvaient déjà au sein d'un autre projet dans le cadre du programme européen projet EQUAL et étaient occupés au montage du projet (mise en place du partenariat).

En effet et pour mémoire, le **projet EQUAL** trouve son origine en 2001 et part de la volonté commune au CRAPT-CARRLI et à l'ORIV de **privilégier une approche collective et partagée de la question des discriminations à l'emploi**. Ce partenariat est né d'un double constat. L'ORIV est conscient, d'une part, que la lutte contre les discriminations, pour être efficace, passe par un travail en réseau, et d'autre part, que l'ORIV ne dispose pas du réseau nécessaire à une telle action. La possibilité d'un partenariat renforcé avec le CRAPT-CARRLI et de moyens financiers accrus pour l'action à travers le projet européen EQUAL sont apparus comme des éléments susceptibles de permettre une « plus-value » dans la lutte contre les discriminations à l'emploi. Le projet présenté en juin 2001, vise donc à poursuivre le développement des actions déjà engagées, notamment en intervenant sur les aspects les moins pris en compte, mais aussi de les valoriser par une action concertée et démultipliée. Il s'agit plus particulièrement d'agir sur les obstacles qui font écran à la mise en relation entre les compétences disponibles sur un bassin d'emploi et l'offre d'emploi existante en intervenant au niveau des représentations et des pratiques.

Une fois le projet validé, 2002 a reposé sur une **phase de mobilisation des partenaires et de définition des axes d'intervention, dans un souci de complémentarité**. Dans le cadre de cette étape, l'ORIV a contribué à **l'élaboration du projet** (notamment au niveau de l'écriture de la problématique) et dans une moindre mesure à la mobilisation des acteurs. Cette étape a abouti, courant du premier semestre 2002, à la signature par **douze structures¹² d'une action visant, de 2002 à 2005, à « favoriser l'égal accès, le maintien et la promotion dans l'emploi des personnes issues de l'immigration en Alsace »**.

CONCEVOIR ET METTRE EN OEUVRE UNE FONCTION DE VEILLE ET CREER DES OUTILS

La seconde partie de l'année 2002 a permis de démarrer le projet. La fonction de l'ORIV dans cette perspective est double. Il s'agit à la fois d'assurer une **fonction de veille, d'observation et d'appui des partenaires du projet** et d'intervenir dans la **fonction de coordination technique** (en lien avec l'OPCAREG Alsace et le CRAPT-CARRLI).

La **fonction de veille et d'observation** consiste, globalement, dans le **repérage, la recherche et la mise à disposition de connaissances, de ressources** (existantes ou à construire) adaptées aux réalités rencontrées par les acteurs. Cette fonction suppose, en parallèle, un **travail étroit avec l'ensemble des membres du partenariat de développement**. La fonction de veille repose en effet sur une identification des attendus et une connaissance des actions menées qui n'est possible que dans un travail partenarial réel. L'action menée doit permettre de constituer **une aide à l'action** en mettant à disposition des acteurs, des éléments leur permettant d'agir au mieux, **d'accompagner les acteurs** (adapter les ressources aux situations et problématiques locales), de **permettre la constitution d'une connaissance partagée** sur ce sujet, condition d'une action efficace en raison de la complexité du sujet.

La phase opérationnelle de cette partie du projet a débuté, en juillet 2002, par **l'organisation d'un séminaire de travail commun** à l'ensemble des partenaires sur deux jours. Il devait permettre d'établir les bases et la méthode pour l'établissement d'une « culture commune et

¹² Douze structures alsaciennes (AFIJ, CAFOC, CEPI, CFDT Alsace, CCI du Bas-Rhin, Chambre des Métiers d'Alsace, CLAPEST, CRAPT-CARRLI, MEDEF Alsace, OPCAREG, ORIV, URSEIA) se sont associées dans le cadre du programme EQUAL. Le porteur du projet est l'OPCAREG Alsace.

partagée » autour de ces questions. Le travail en direction des acteurs du PDD a été plus complexe que prévu en raison de difficultés d'identification des attentes des acteurs et de leur « intérêt relatif » concernant la fonction « ressources » de l'ORIV (en tout cas en terme de formalisation). En fait, les acteurs ont fait le choix de s'inscrire directement dans la mise en oeuvre d'actions. Dans ce cadre ont été mis en place trois groupes de travail¹³ qui doivent permettre d'aider à la mise en oeuvre d'actions. L'ORIV est amené, dans la mesure du possible, à y participer et à produire, les éléments de connaissance nécessaires.

Dans le même temps, la **fonction d'appui** consiste pour l'ORIV à répondre aux besoins exprimés par les partenaires et donc à définir les modalités d'intervention, en lien avec le demandeur et en fonction de l'objet de la demande. Ainsi, un travail **d'appui spécifique** a été mené, au cours de l'année, en direction de l'AFIJ et du CLAPEST. L'appui à l'AFIJ s'inscrit dans la réalisation par cette association d'une **étude-action sur les jeunes femmes diplômées issues de l'immigration et les modalités d'accompagnement** de celles-ci à l'emploi. Au près du CLAPEST, il s'agit d'une aide à la concrétisation de son projet qui suppose une réflexion sur les axes d'intervention à engager en direction des **associations issues de l'immigration**.

Enfin, du fait de ses missions, de son implication initiale sur le projet et de sa connaissance sur ces questions, l'ORIV occupe une place particulière dans ce projet puisqu'il assure, en lien avec l'OPCAREG et le CRAPT-CARRLI, une **fonction de coordination**. Elle donne lieu à des réunions régulières visant à assurer le suivi et l'animation du projet et à la participation de la réflexion sur les questions de communication, d'évaluation... Dans ce cadre, l'ORIV apporte plus particulièrement ses compétences dans le domaine de l'assistance et de l'appui à la compréhension des processus discriminatoires, de la veille et de la recherche de documents.

Par ailleurs, ces fonctions reposent sur le recours à **un système d'information pertinent et partagé à destination des acteurs économique**. Or la formalisation d'un tel système correspond à un autre projet EQUAL porté par l'ADRI¹⁴, dont l'ORIV est devenu partenaire. Ce projet intitulé « **stratégie d'information contre les discriminations raciales dans l'emploi** » doit permettre de doter les opérateurs économiques d'informations actualisées sur les phénomènes discriminatoires dans l'emploi, sur la législation et les dispositifs nationaux, régionaux ou locaux qui visent à les combattre et sur les « bonnes pratiques » dans ce domaine. La première étape menée courant 2002 et poursuivie en 2003 consiste en une phase de diagnostic des besoins et des stratégies d'information du public ciblé (auquel contribuent tous les partenaires). En effet, pour être en mesure de diffuser les informations disponibles en la matière, il s'agit en préalable d'analyser les attentes de ces acteurs en matière d'information. Pour y parvenir, il a été décidé d'établir un diagnostic des besoins et des stratégies d'information du public ciblé.

APPUYER LES ACTEURS DANS LEURS REFLEXIONS ET ACTIONS

Dans le domaine des **discriminations au logement**, l'activité de l'ORIV au cours de l'année, comme l'année précédente, a consisté donc en une **mission d'appui auprès d'un groupe de travail**, réunissant des acteurs intervenant dans le champ de l'habitat sur le Bas-Rhin. Ce groupe émane de la CODAC (Commission Départementale d'Accès à la Citoyenneté¹⁵) et résulte du mandat donné dans ce cadre par le Préfet à la Direction Départementale de l'Équipement.

L'objectif est de permettre à partir d'échange de points de vue de **parvenir à un diagnostic « partagé »** et, sur cette base, de **proposer des axes d'intervention**. Il s'est inscrit dans un contexte de développement des mises en cause de bailleurs sociaux pour discrimination au logement. Ainsi ce groupe a été conçu comme un **espace de parole et de débat** ouvert mais aussi comme un **lieu de rencontre permettant la confrontation entre les diverses approches et modes de compréhension de la situation et de la question du logement des étrangers**. Ce groupe est composé de bailleurs sociaux¹⁶ et d'associations œuvrant dans le

¹³ Intitulé des trois groupes de travail : « racisme et xénophobie au travail », « tutorat », « sensibilisation et formation des intermédiaires à l'emploi ».

¹⁴ ADRI = Agence de Développement des Relations Interculturelles.

¹⁵ Les CODAC ont été mises en place par une circulaire datée du 18 janvier 1999. Une seconde circulaire (datée de mai 2000), émanant du Premier Ministre, a renforcé les missions des CODAC pour qu'elles soient le lieu de traitement des discriminations raciales et notamment à travers la gestion locale des cas relevant du 114.

¹⁶ Les principaux bailleurs sociaux du Bas-Rhin ont été conviés au groupe. A ce jour ont participé : CUS Habitat, Habitation Moderne, OPUS 67, Habitat de l'III, S.A. HLM de Sélestat, Sonacotra.

domaine de la lutte contre les discriminations (LICRA, Ligue des Droits de l'Homme...), intervenant auprès de populations étrangères (CASTRAMI..) ou dans le domaine de l'habitat (GALA...) et des personnes ressources.

La mission de l'ORIV, dans ce cadre, consiste en une **aide au fonctionnement du groupe, à la réflexion par un apport d'éléments d'information, une formalisation des réflexions...** L'année 2002 a permis de travailler la question des attributions et, sur la base d'une synthèse des apports du groupe depuis son démarrage, de réfléchir aux moyens d'action (définition des axes d'intervention et déclinaison de ceux-ci sous forme d'actions). Le programme d'actions élaboré dans ce cadre a été présenté et validé en CODAC. Les réunions ultérieures devront permettre la mise en oeuvre de ce programme.

L'ORIV, sur sollicitation de la **Ville de Mulhouse**, a également assuré une **mission d'appui et d'accompagnement** dans le cadre de la mise en oeuvre d'un **relais local de lutte contre les discriminations**. Il souhaite agir en direction des personnes confrontées directement ou indirectement (professionnels intervenant auprès de ces populations) à des discriminations (à la fois raciales, sexistes, au handicap...) ou faisant état d'un ressenti de discriminations. Le travail mené durant l'année a consisté en **une aide à la formalisation, à la conception du projet, mais aussi, dans la définition du contenu de ses missions et de ses fonctions, dans l'élaboration de notes**. Cela passe par des réunions de travail (au moins une par mois) avec les services de la ville et la mise en place de méthode adaptée à la définition de ces enjeux. La clarification des missions du relais s'est appuyée sur le recours à une méthode dite des « scénarios » qui a permis de cerner de manière pragmatique les missions actuelles des structures impliquées sur cette question, les besoins non couverts et donc les fonctions pouvant relever du réseau.

Enfin, plus ponctuellement l'Observatoire a participé à **diverses instances de réflexion sur la question des discriminations** mais aussi à répondre à des **sollicitations extérieures en terme d'intervention**. A titre d'exemple, l'Observatoire a été amené à présenter ses réflexions sur ce sujet lors d'une conférence à Belfort (Maison de la Méditerranée / « Politique de la Ville et Discriminations ») mais aussi lors du Festival International de la Ville à Créteil (« Les risques sociaux de la discrimination »). Par ailleurs, l'Observatoire a été amené à réaliser **des notes d'information sur des sujets ciblés**. La constitution en 2003 d'un « **dossier-ressources** » devrait permettre la mise à disposition de ces éléments de connaissance.

PERSPECTIVES POUR 2003

L'ORIV se propose donc, en 2003, de renforcer sa fonction **d'appui aux acteurs intervenant dans la lutte contre les discriminations**, en particulier à l'emploi et dans le logement :

- Rechercher et diffuser (sous forme écrite ou orale) les données existantes, en mettant en place une fonction de veille (repérage des travaux produits, des expériences menées...).
- Produire de la connaissance (fonction d'observation des processus en jeu).
- Mettre à disposition des acteurs les ressources disponibles sur le sujet en les adaptant à leurs attentes, dans le cadre de missions d'appui et d'accompagnement, notamment :
 - Participation à un programme d'actions interpartenarial visant en Alsace à permettre l'accès, le maintien et la promotion dans l'emploi des personnes issues de l'immigration,
 - Participation à la conception, avec d'autres centres de ressources, d'un système d'information permettant de mettre à disposition des connaissances adaptées et actualisées,
 - Appui à la réflexion sur les modalités de production et d'actions dans le domaine des discriminations au logement (groupe de travail / CODAC du Bas-Rhin),
 - Appui à la conception d'actions spécifiques (relais local de lutte contre les discriminations...).

REALISATIONS

EN 2002

Les avancées du droit et la lutte contre les discriminations, novembre 2002, 8 p.

« Emplois fermés aux étrangers » et discriminations, décembre 2002, 13 p.

HABITAT ET MIXITE

C ONTEXTE / ENJEUX

L'ORIV a travaillé pendant de nombreuses années sur le logement des immigrés (étude sur l'accession à la propriété, analyse des trajectoires résidentielles et des enjeux de mobilité résidentielle...). Les réflexions et les conclusions, qui en résultent, l'ont conduit à réfléchir aux questions de peuplement, de concentration de populations. Ces travaux, démarrés en 1998, n'ont pu aboutir¹⁷ compte tenu d'un certain nombre de réticences institutionnelles autour de ces questions.

Finalement c'est en 2001 que l'Observatoire a pu revenir sur ces enjeux, en toute légitimité, par le biais d'une **réflexion sur la notion de mixité**. Son **aspect récurrent**, dans les **discours comme dans les dispositifs législatifs**, a incité l'ORIV dans cette voie. La réflexion trouve son origine, notamment, dans loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) et s'appuie sur l'avis du CESA (Conseil Economique et Social d'Alsace, mai 2000) sur le logement. Y était souligné la nécessité d'une mixité renforcée tant au niveau des formes d'habitat sur l'Alsace (problème de la concentration sur quelques communes du logement social) que dans l'habitat au niveau des populations accueillies. L'approche se devait donc de tenir compte des caractéristiques de cette notion à savoir sa difficulté d'appréhension et sa double dimension (mixité urbaine / répartition équitable des types d'habitat dans l'espace et mixité sociale / diversité des publics accueillis dans un même type d'habitat, par exemple un immeuble).

Les **démarches engagées en 2001** visaient à **réfléchir à la notion de mixité** notamment en **identifiant les processus en jeu** mais aussi les **modes d'intervention possible** en tenant compte des contraintes des nombreux acteurs impliqués. Cette approche nécessitait d'allier réflexion entre acteurs et approche territorialisée permettant d'apprécier, in situ, de la pertinence de l'analyse.

O BJECTIFS POURSUIVIS EN 2002

Au-delà de la poursuite du travail engagé en 2001, il s'agissait, en 2002, **d'appréhender, en lien avec les acteurs, les enjeux liés à la notion de mixité dans l'habitat**. La démarche doit permettre de repérer les obstacles, les systèmes de contrainte afin d'envisager les possibilités d'intervention.

- Poursuivre **l'organisation de temps d'échanges** entre acteurs et la **mise en commun des réflexions** :
 - Permettre une confrontation des savoirs et des pratiques : groupe de travail
 - Organiser ponctuellement des débats en présence d'un intervenant / chercheur
- **Accompagner des démarches territorialisées.**
- Assurer une **fonction de veille documentaire et de capitalisation d'expériences et des savoirs.**

D EMARCHES MENEES

Le **travail de réflexion autour du repérage des enjeux liés à la notion de mixité dans l'habitat s'est poursuivi en 2002** dans le respect des engagements pris dans le cadre du programme de travail avec toutefois quelques adaptations dans leur contenu.

¹⁷ L'étude engagée en 1998/1999 intitulée « Modes d'attribution et accès au logement social. La situation des personnes immigrées et d'origine étrangère » se proposait de relever la logique des bailleurs sociaux et les modes d'attribution des logements en direction des populations immigrés et d'origine étrangère dans un contexte de recherche d'équilibre social, la demande des populations elles-mêmes et les critères de choix.

METTRE EN COMMUN LES PRATIQUES ET LES REFLEXIONS POUR UNE ACTION RENFORCEE

La mise en place d'un **groupe de réflexion** dès juillet 2001 a permis la constitution d'un **lieu d'échanges et de confrontation collective des questionnements, des expériences et des pratiques des acteurs** présents par rapport à l'enjeu de « mixité ». La mise en place de ce **groupe** trouve son origine dans le fait que **seule une démarche de production collective de connaissance**, tenant compte des expériences et pratiques de chacun et croisant les divers points de vue, **peut permettre de mieux saisir cette notion et d'identifier des axes d'intervention**.

Ce groupe qui fonctionnait à l'échelle régionale, s'est réuni une fois par mois jusqu'en juillet 2002. Les modalités de fonctionnement et le contenu du groupe ont été définis en lien avec les membres qui le compose. La diversité des acteurs¹⁸ y participant et leur investissement aux différentes séances ont contribué à la richesse et à la pertinence des discussions. A chaque début de séance, l'un des participants ou une personne extérieure au groupe, ayant développé une réflexion sur ce sujet, présentait sa pratique de la notion de « mixité » puis partant de cet éclairage, les échanges s'installaient entre participants. En 2002, la séance de janvier a été consacrée à la mise en **perspective des échanges intervenus lors des réunions précédentes**, afin d'identifier les perspectives de travail des prochaines séances. De fait, il a été décidé de les **consacrer à des approches concrètes** (modes d'intervention, lieux où s'exprime la mixité) et à des apports sur le sens de la notion. Dans cette perspective, la séance de mars a été centrée sur la **question du logement social en milieu rural**. Elle a été l'occasion d'une présentation d'une étude sur « la représentation du logement social en zone rurale »¹⁹. La réunion d'avril a permis **d'échanger sur la manière dont la question de la mixité est posée au niveau des services de l'Équipement**²⁰.

En appui à cette démarche d'échange et de construction collective et afin d'alimenter la réflexion, ont été rencontrés **des acteurs ayant engagé des actions ou développant des pratiques par rapport au principe de mixité** (par exemple positionnement d'investisseurs privés dans le cadre de la mise en œuvre de la loi SRU). Ces expériences ou analyses ont ensuite été présentées, par les porteurs eux-mêmes, au sein du groupe de réflexion. L'objectif initial d'organiser des débats en présence d'intervenant extérieur s'en est donc trouvé modifié. Dans un seul cas, et en clôture du cycle de réflexion, un chercheur, **Marie-Christine JAILLET**²¹, a été convié afin, d'une part, d'échanger avec les membres du groupe de réflexion et, d'autre part, à présenter l'état de sa réflexion à un plus grand nombre d'acteurs. Ainsi une **conférence**, sur le thème « **la mixité, retour sur une notion ambiguë** », a été organisée en juillet 2002. Une centaine de personnes, acteurs associatifs, travailleurs sociaux, professionnels de la politique de la ville et de l'habitat, y ont participé. L'objectif était d'apporter des éclairages sur cette notion mais aussi d'interroger la capacité collective à fabriquer des espaces urbains donnant une place à chacun et d'interroger le risque de « sécession urbaine ».

L'objectif de ces deux modes d'échanges (groupe de réflexion et interventions de personnes ressources) était de **favoriser un enrichissement mutuel pour les participants** mais aussi, à terme, de permettre une **capitalisation des réflexions** pouvant être mises à profit par d'autres acteurs n'ayant pas pu y participer. La fin de l'année 2002 a donc été consacrée à un **travail de reformulation des éléments recueillis**. Ce travail donnera lieu à la production d'un document de synthèse rendant compte des enjeux, atouts et freins à la mixité identifiés lors des différents moments de travail collectif.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LA DEFINITION DES ENJEUX

Parallèlement à ces temps d'échanges, a été poursuivie la démarche de **recherche-action sur le territoire Bruche-Mossig-Piémont**, engagé au second semestre 2001.

¹⁸ Membres du groupe : institutionnels, élus, professionnels de la ville et de l'habitat, acteurs intervenant dans ce champ (bailleurs, associations de locataires, associations assurant de l'accompagnement social...).

¹⁹ Etude réalisée par l'ADAUHR, André KOCHER, travaillant depuis à la Mission Logement du Conseil Général 68.

²⁰ Présentation par Alain BERTRAND, chargé de mission à la DRE Alsace, du contenu d'un projet d'étude pour le développement d'outils permettant la mise en œuvre du principe de mixité.

²¹ Marie-Christine JAILLET est chercheur au CNRS, Directrice du Centre Interdisciplinaire d'Etudes Urbaines, Laboratoire de recherche associé au CNRS, à l'Université Toulouse le Mirail.

L'objectif était, tout en **aidant les acteurs locaux** à « **définir une politique concertée de l'habitat à l'échelle du pays**²² », par la production de connaissances et d'analyses, **d'identifier les enjeux de « mixité »** sur un territoire de ce type et d'en **permettre la prise en compte**. Il était initialement prévu de faire porter l'analyse sur deux territoires (un rural, l'autre urbain), faute de temps et de capacité à définir collectivement un objet de travail, l'ORIV est principalement intervenu sur le territoire rural. Finalement, l'investissement nécessaire pour mener correctement la démarche a plaidé pour une action centrée sur ce seul territoire.

La démarche retenue, en 2002, a reposé sur **plusieurs étapes de travail** et des **moments de restitution collective** permettant de rendre compte des analyses produites et d'intégrer les remarques et attendus des acteurs locaux (élus et professionnels) agissant dans le domaine de l'habitat. L'ensemble de la démarche a été mené en lien étroit avec un **groupe de suivi** composé des présidents de la commission Habitat (Messieurs LIPS et SCHMITT), de la chargée de mission du Pays (M. HEUSSNER), du chargé de mission habitat du Conseil Régional (E. KIEFFER).

On peut identifier les phases suivantes :

- 1^{ère} étape (démarrée sur 2001) : mise en perspective des différentes études menées sur le territoire, analyse des données statistiques du recensement général de la population et des entretiens menés auprès des agents de développement et acteurs sociaux intervenant sur le territoire ; **présentation des principales caractéristiques du territoire et des évolutions et fractures qui l'affectent** en Commission Habitat du 22 janvier 2002.
- 2^{ème} étape : analyse des statistiques transmises par la Direction Régionale de l'Équipement et des entretiens réalisés auprès d'élus visant à identifier les situations et enjeux locaux ainsi que les politiques mises en œuvre²³ ; **présentation des enjeux en terme d'habitat sur le territoire** à la Commission Habitat du 5 juillet 2002.
- 3^{ème} étape : cette étape a reposé sur deux axes de travail :
 - L'organisation d'une rencontre entre acteurs de l'habitat intervenant sur le secteur et opérateurs le 9 novembre 2002. Il s'agissait, compte tenu des réactions relevées sur la question du logement collectif et locatif, de montrer, à travers une **visite de sites**, les possibilités et la diversité des réalisations dans ce domaine. L'objectif était de **donner à voir une autre image du logement locatif et collectif**, en portant une attention particulière à la problématique du logement social. La présentation des **réalisations de logements locatifs et collectifs** s'est faite lors d'un parcours en bus à travers diverses communes du territoire²⁴ et en présence des opérateurs afin de permettre des **échanges entre ces derniers et des élus** notamment. La préparation de cette réunion particulière de la commission habitat a supposé la réalisation d'entretiens avec les opérateurs et l'analyse de documents. Elle a par ailleurs donné lieu à la **production de documents** et la **mise à disposition d'information** (fiches de présentation des sites visités, glossaire...) servant de support à la visite.
 - La mise en perspective des différentes données recueillies a permis de faire émerger les points forts et points faibles du territoire, les **problématiques et les perspectives d'intervention** (par rapport à l'habitat mais aussi à la position du pays dans le domaine de l'habitat). Ces éléments feront l'objet d'une présentation et d'un débat lors d'une Commission Habitat en janvier 2003.

Ces démarches, qui se sont appuyées sur une dynamique forte, ont permis de déboucher sur une **analyse globale, stratégique et partagée des enjeux de l'habitat** sur le territoire et **d'identifier la place et le rôle du pays** sur ce thème **et de faire des propositions dans ce sens**. Ces éléments ont été intégrés par le bureau d'études chargé de l'élaboration de la charte et inscrits dans le projet de charte de pays soumis en fin d'année pour validation aux différentes instances.

²² Périmètre d'étude du pays : communes appartenant aux communautés de communes du Berstein et de l'Ungersberg (Dambach), du Canton de Rosheim, des Coteaux de la Mossig (Wasselone), de Molsheim-Mutzig, de la Haute Bruche (Schirmeck), du Pays de Sainte Odile (Obernai), du Piémont de Barr, de la Porte du Vignoble (Marlenheim), des Villages du Kelbach (Dangolsheim) et les communes de Avolsheim, Duppigheim, Duttlenheim, Heiligenberg, Niederhaslach, Nordheim, Oberhaslach, Still, Urmatt et Wolxheim.

²³ Une trentaine d'élus ont été rencontrés dans ce cadre, sur la base d'une démarche volontaire.

²⁴ Communes ayant fait l'objet de la visite : Bischoffsheim, Dangolsheim, Ergersheim, Fouday, Molsheim, Obernai, Ottrott et Still.

OPTIMISER L'ACTION PAR UNE CAPITALISATION DES EXPERIENCES ET DES CONNAISSANCES

Une **recherche documentaire et un travail de repérage et de capitalisation d'expérience**²⁵ ont été menés en parallèle et en appui aux démarches évoquées précédemment. La **veille documentaire** a été orientée vers le **recueil d'articles ou d'ouvrages sur la notion de mixité de et dans l'habitat**. Elle a permis l'établissement d'une bibliographie, ainsi qu'une synthèse de ces textes, reprenant de manière transversale les idées développées par les auteurs, le but étant de mettre en exergue l'ensemble des éléments pour mieux comprendre et aborder cette notion. La **recherche d'expériences** a porté, dans un premier temps, sur celles menées par les acteurs de terrain, mettant en pratique cette notion de mixité de/dans l'habitat afin de rendre compte de l'existant, et des conditions relatives à la mise en place de ce concept. Sur la base de ces éléments et des attendus relevés en particulier dans le cadre de la recherche-action, **la recherche d'expériences a été réorientée**. Il s'agissait de donner aux élus des **exemples de dispositifs, d'outils** utilisés par des structures intercommunales situées dans des contextes proches et permettant une **gestion volontaire de l'habitat dans une logique de diversification des « produit logement »** répondant ainsi à un souci de mixité. Au-delà du travail de repérage, la connaissance de ces outils a nécessité la **réalisation d'entretiens** auprès des personnes chargées de leur gestion ou conception. Les outils ainsi repérés ont fait l'objet d'une **formalisation sous forme de fiche**. Un **recueil d'expériences**, comprenant la présentation de ces outils et une approche transversale rendant compte des enjeux, des conditions de leur mise en œuvre et leurs effets sur le territoire, a été élaboré. Il sera publié et diffusé, auprès des élus notamment, en 2003.

Par ailleurs, toujours dans cette perspective de **repérage d'expériences pouvant enrichir les pratiques locales**, une analyse comparative de la manière dont d'autres pays en cours d'élaboration ou ayant déjà une charte ont géré la « compétence habitat » a été réalisée²⁶. Enfin, une analyse des structures regroupées **sous la notion « d'observatoire de l'habitat »**²⁷ **a également été entreprise** mais les données obtenues se sont avérées non directement utilisables dans le cadre des démarches engagées.

PERSPECTIVES POUR 2003

Partant de la notion de mixité, il s'agira, en 2003, de la dépasser et **d'identifier ce qui est en jeu actuellement** (ségrégation, sécession urbaine ...), ce qui peut **favoriser le vivre ensemble** et de **relever les tensions existantes** y compris dans les modes de traitement de la question.

- **Aider les acteurs à identifier les enjeux et mettre à disposition les moyens** (pratiques et en terme de ressources) **nécessaires à l'action** : poursuite de la **recherche-action** par l'organisation de moments d'échanges entre acteurs sur des problématiques ciblées.
- Favoriser la **co-production et l'échange de connaissances** autour de cette notion (conférences-débat), par la **formalisation et la diffusion des analyses** produites.
- **Rechercher, capitaliser et diffuser** des expériences et pratiques dans ce domaine.

REALISATIONS

EN 2002

Etat des lieux intermédiaire sur l'habitat - Synthèse, document présenté à la Commission Habitat du 22 janvier 2002, janvier 2002, 5 p.

Produire du logement locatif et collectif autrement : présentations de quelques opérations et enseignements, décembre 2002, 21 p.

²⁵ Travail réalisé par Julia POULIN, dans le cadre tout d'abord d'un stage inscrit dans le cursus universitaire (de 01 à 06/2002) puis poursuivi lors de son recrutement comme chargée de mission et d'études à l'ORIV.

²⁶ Ce travail a été mené par Emmanuelle COLLETER, vacataire du Conseil Régional d'Alsace, mise à disposition de l'ORIV en juin 2002 pour la réalisation de cette recherche.

²⁷ Travail réalisé dans le cadre d'un stage par Boussad KHALIFA durant les mois de mars à avril 2002.

INTEGRATION

C ONTEXTE / ENJEUX

Depuis plusieurs années, **l'observatoire produit et diffuse** (par écrit et lors d'interventions, de formations...) **des travaux permettant de clarifier la notion et le processus d'intégration**, à la fois de manière thématique (études sur la création d'entreprise, l'accession à la propriété, l'acquisition de la nationalité française, portraits de représentants associatifs...) et de manière théorique. Ces deux approches sont indispensables à la bonne utilisation de cette notion, notamment en cette période où le gouvernement *"souhaite forger une véritable politique publique de l'intégration..."*²⁸. L'ensemble des activités mises en œuvre à l'ORIV se nourrissent et alimentent à la fois ces réflexions.

Parallèlement à cet axe d'intervention et depuis 1999, un projet fort est activé : **la sensibilisation et l'appui aux initiatives locales des petites et moyennes communes alsaciennes** dans le domaine de l'intégration.

Ce choix relève du fait qu'elles sont souvent confrontées à des problématiques nouvelles et qu'elles disposent de moyens modestes pour y répondre. En effet, la présence de populations étrangères sur l'ensemble du territoire alsacien, notamment dans de petites communes, les interpellations récurrentes d'élus sur différents sujets et les difficultés de cohabitation relevées ont incité l'ORIV à intervenir dans cette direction. Il a fallu, dans un premier temps, mieux cerner les difficultés rencontrées sur ces territoires puis établir des contacts et permettre une connaissance et reconnaissance réciproque.

Ce projet s'est structuré autour de différentes démarches. Initialement, il s'était matérialisé par un **accompagnement de la mise en œuvre de « politique d'intégration » à l'échelle locale**, dans le cadre des Contrats Locaux pour l'Accueil et l'Intégration (CLAI). Mais surtout, il a donné lieu à la réalisation par l'ORIV, en lien avec Moderniser Sans Exclure Alsace, en 1999, d'un film²⁹. Il constituait le premier outil (produit et utilisé par l'ORIV) permettant d'amorcer des discussions dans les petites communes alsaciennes et de cerner les préoccupations des élus locaux.

Après deux années d'utilisation de cet outil (organisation de débats dans les communes...), il est apparu que cette **démarche volontariste de l'ORIV présentait une double limite**: la volonté des élus et des acteurs locaux d'engager ce type de débat dans leur commune et l'existence d'outils pour poursuivre les débats amorcés. Finalement, en ce qui concerne les élus, l'expérience a également montré qu'ils souhaitaient prioritairement être outillés, sur les sujets qui les inquiètent.

O BJECTIFS POURSUIVIS EN 2002

Sur la base de ces constats, le programme de travail de 2002 avait prévu **le renforcement des démarches, notamment en direction des petites communes et des villes moyennes**. Au-delà de la poursuite du travail engagé, il s'agissait de mettre à disposition des **acteurs**, et plus particulièrement des **élus**, des **éléments de connaissance**, des **« outils »** leur permettant de **mieux comprendre les situations rencontrées**.

Elaborer des argumentaires : proposer en réponse aux questionnements posés des éléments d'analyse, des modes d'approche, des expériences, des pratiques, des ressources...

- Identifier les difficultés et problèmes posés et capitaliser les connaissances,
- Repérer des expériences et des démarches engagées.

Poursuivre la réflexion sur des questions centrales, en particulier l'islam (cf. sur ce point la présentation de cet axe de travail, page 43)

²⁸ Cf. site du premier ministre, communiqué de Jean-Pierre RAFFARIN « L'intégration : rassembler la communauté des citoyens autour d'un projet partagé ».

²⁹ « Questions pour l'intégration » – Film produit par l'ORIV et Moderniser Sans Exclure Alsace.

Diffuser/débattre autour de l'intégration (par le biais de l'outil vidéo)

- Permettre l'émergence d'échanges, de paroles sur le sujet,
- Encourager le développement localement de réflexions entre acteurs diversifiés.

DEMARCHES MENEES

Cette thématique s'est déclinée en de nombreuses missions, pour la plupart engagées depuis plusieurs années mais toujours dans une **logique d'appui aux acteurs**.

PRODUIRE ET CAPITALISER LES CONNAISSANCES

La logique d'appui aux acteurs suppose à la fois une capacité de production de connaissance et d'adaptation de celle-ci, mais aussi une inscription dans un réseau d'acteurs.

L'année 2002 a permis **d'engager un travail d'analyse des Contrats Locaux pour l'Accueil et l'Intégration (CLAI)** mis en œuvre en Alsace. Il a, en effet, semblé pertinent de tirer des enseignements des missions d'appuis techniques menées par l'ORIV depuis plusieurs années³⁰, dans ce cadre pour deux raisons. D'une part, les CLAI constituent une forme de contractualisation œuvrant pour une politique locale d'intégration. D'autre part, l'Observatoire y cumule les fonctions d'acteur et d'observateur. Ce travail permet, également, **d'interroger les articulations entre la logique nationale et le local** et entre la **politique d'immigration et celle d'intégration**. Ainsi et plus largement il a amené l'Observatoire à s'interroger sur les **« politiques locales d'intégration »**. Le travail d'analyse, repose sur des entretiens³¹ menés auprès d'acteurs impliqués dans leur mise en œuvre et porte à la fois sur le contenu des contrats, les modalités de mise en œuvre, les effets sur la commune et les acteurs. Outre l'analyse de ces derniers, il avait été envisagé la réalisation d'une Lettre de l'ORIV qui devait permettre de diffuser les constats relevés. Cette forme de publication n'a pas semblé pertinente dans la mesure où la réflexion demandait à être approfondie. Le résultat de ce travail, étayé par une approche sur les actions menées et le contexte national, sera rendu public en 2003.

Afin qu'il existe une **articulation entre connaissances et réflexions menées au travers des différentes missions**, la **re-dynamisation** (à partir de septembre) d'un **groupe composé d'administrateurs de l'Observatoire a été recherchée**. En effet, la volonté de poursuivre une réflexion sur l'utilisation, la constitution de nouveaux outils sur l'intégration sont autant d'éléments ayant motivé le Conseil d'Administration en ce sens.

Ce groupe s'était constitué, en 2000, à partir d'un débat autour du film « Questions autour de l'intégration ». Il a, en 2000 et 2001, travaillé à partir de textes et réfléchi sur les sens de la notion d'intégration. Le nouveau fonctionnement repose, à raison d'une réunion environ toutes les six semaines, sur une **approche en terme d'expériences ou de débat sur des thèmes d'actualités**. Ainsi en 2002, afin d'alimenter la réflexion et de ressourcer les membres du groupe, deux thèmes ont été abordés : les CLAI et les fêtes interculturelles. En fonction des sujets, des personnes extérieures sont invitées à témoigner. Ainsi lors de la séance sur les CLAI, les chargés de mission CLAI (Colmar, Sélestat) ont participé au débat.

Ce souci de capitalisation des connaissances rend compte, en partie, de la participation de **l'ORIV au « Réseau Intégration »**³² et l'a amené à organiser, en septembre 2002, **un séminaire de travail sur le thème de l'intégration** (cf. page 70). En étant une structure réactive et engagée dans une dynamique de réseau, l'ORIV participe à la mise à disposition de connaissances partagée sur la notion d'intégration.

³⁰ L'ORIV est intervenu dans le cadre de quatre CLAI, soit par la réalisation de diagnostic et/ou de mission d'appui dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, sur les six signés en Alsace.

³¹ Une partie des entretiens avait été menée antérieurement. En 2002, des entretiens complémentaires ont été réalisés auprès d'élus et techniciens intervenant au niveau des CLAI de Sélestat et du CCVA ainsi qu'auprès de médiateurs interculturels de Mulhouse.

³² Ce Réseau réunit, dans le cadre d'une convention de partenariat, une dizaine de structures, intervenant à l'échelle nationale ou régionale, dans le domaine de l'immigration et de l'intégration. Il permet la mise en commun des ressources documentaires des différentes structures mais aussi un échange autour des enjeux d'intégration, ou de toutes autres thématiques que ces membres jugent opportuns.

APPUYER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS, PLUS PARTICULIEREMENT LES ELUS

L'année a été mise à profit pour **expérimenter de nouveaux modes de travail et des outils** en lien avec le souci exprimé de **développer des argumentaires**³³.

Si la volonté de l'Observatoire est de travailler avec tous les acteurs, une grande partie des actions engagées souligne une implication plus soutenue en direction des élus locaux.

Le **travail de capitalisation des connaissances** constitue un préalable à toute démarche d'élaboration d'argumentaires mais il est insuffisant. Ainsi, afin de mener à bien cette action, il était prévu la constitution d'un groupe d'élus (en lien avec le Conseil Régional) qui piloterait la démarche. Il servirait en quelque sorte de « groupe témoin » pour repérer les besoins et les moyens d'actions avant de construire, avec eux, des outils pertinents pour l'action. Le contexte institutionnel et électoral ne se prêtant pas à cet exercice, ce groupe n'a pas vu le jour en 2002.

Dans **l'attente de la création de ce groupe d'élus**, élément fondateur et indispensable à la création d'argumentaires en direction de ce public, il a semblé pertinent **d'expérimenter ce travail** dans le cadre d'une réflexion ciblée et relevant d'une demande d'élus [cf. sur ce point la fiche Islam]

Par ailleurs mettre en œuvre de tels outils suppose également, en premier lieu, d'être identifié, par les élus (ou au moins par certains d'entre eux) comme un interlocuteur pertinent. Cette identification passe à la fois par une **connaissance de l'ORIV et une reconnaissance des missions et des compétences** proposées³⁴. Cette première étape repose sur un travail long, engagé depuis quelques années, qui allie la communication mais aussi le travail de proximité (intervention sur demande, appui et/ou accompagnement, écoute des besoins, mise à disposition d'informations...).

Dans un second temps, il a semblé judicieux **d'effectuer un recensement**, d'une part, des **réseaux et des structures habituellement utilisés par les élus locaux** pour répondre à leurs préoccupations liées à l'exercice de leurs compétences et, d'autre part, des **types d'outils proposés** dans ce cadre. Il s'agissait, dans le même temps, de vérifier si parmi cette offre, des « outils » étaient proposés dans le domaine de l'intégration. Enfin, cela a permis de voir si des partenariats étaient possibles avec certaines structures et dans quelles mesures.

Une **note technique et synthétique** fait le point de ces démarches. Globalement, elle fait apparaître qu'aucun lieu national ne traite et n'informe exhaustivement les élus, sachant que le mode d'intervention retenu relève principalement du conseil juridique. Par ailleurs, il est fréquemment rappelé que peu de demandes relatives à l'intégration leur parviennent. De fait, deux organismes proposent régulièrement des formations/séminaires sur des sujets approchants. Il n'est pas apparu souhaitable de mettre en œuvre des partenariats pour construire une réponse commune.

L'appui a consisté également au cours de l'année, et d'ailleurs comme c'est le cas depuis de nombreuses années, à **intervenir dans le cadre des Contrat Locaux pour l'Accueil et l'Intégration (CLAI)**. En 2002, les contrats de Sélestat et du Val d'Argent étant dans leur phase opérationnelle de développement d'actions, il s'agissait essentiellement de participer au suivi (réunions du comité de pilotage) et d'intervenir par des appuis ponctuels en fonction des demandes des acteurs.

Ainsi, l'Observatoire a accompagné un **groupe de travail entre bailleurs sociaux et privés** au niveau du **CLAI de Sélestat**. Ce groupe s'était donné comme objectif de débattre autour des questions de logement dans un souci de diagnostic partagé afin de dégager des problématiques communes, de créer une dynamique collective autour de réflexions communes et de faire des propositions d'actions. Ces travaux ont donné lieu à la production, par l'ORIV, d'une note.

³³ Elaborer des « argumentaires » consiste à mettre au regard des questions posées lors des interpellations adressées à l'ORIV, des éléments d'analyse, des modes d'approche, rendre compte d'expériences, de pratiques, identifier des personnes ressources susceptibles de répondre à ces questionnements. Cela suppose également un travail différencié selon les interlocuteurs identifiés.

³⁴ Cette démarche n'est pas spécifique à un public d'élus mais vaut pour tout travail.

L'outil vidéo (« Questions autour de l'intégration ») n'a pas été utilisé pour l'organisation de débats dans des communes. La période, en raison notamment du contexte électoral, y a été peu propice. De plus, au vu des difficultés d'organisation de ce type de débats et du manque d'outils pour accompagner ensuite la commune dans la poursuite de ce travail, il a été décidé de proposer son utilisation uniquement dans un contexte de demande ou lorsqu'il s'inscrit dans une démarche plus globale (ex. fête interculturelle...).

L'ORIV a souhaité se laisser du temps pour réfléchir à des outils complémentaires qui permettront d'accompagner l'organisation des débats.

PERSPECTIVES POUR 2003

Le contexte gouvernemental, marqué par une volonté de relance de la politique d'intégration, rend d'autant plus nécessaire une intervention dans ce domaine. Il s'agira en 2003 de poursuivre le travail engagé afin de **disposer d'éléments de compréhension des processus** en jeu et de **renforcer le travail engagé en direction des collectivités** (en particulier des petites et moyennes communes).

Parallèlement, ce sujet faisant souvent l'objet de représentations réductrices liées à des méconnaissances, l'ORIV souhaite **contribuer à instaurer les conditions d'un véritable débat public** sur ces questions **par la diffusion de connaissances et l'organisation de temps d'échanges, de conférences-débat.**

- **Concevoir des « outils »** permettant de répondre au mieux aux situations rencontrées notamment par la mise en place et l'animation de groupes d'élus afin d'identifier leurs besoins et de construire des outils (techniques, concrets...) leur permettant de mieux appréhender les situations rencontrées dans leur commune.
- **Produire de l'analyse collective** sur les sujets d'actualité (contrat d'accueil et d'intégration...) : fonctionnement d'un groupe de travail permettant une réflexion entre acteurs et une co-production de connaissances, soit à partir d'analyses produites par l'ORIV, soit sur la base des pratiques des acteurs
- **Diffuser les connaissances** sur le sujet, notamment par le biais des médias régionaux et **appuyer les acteurs.**

REALISATIONS

EN 2002

La thématique logement dans le CLAI de Sélestat - Synthèse des discussions du groupe logement et perspectives d'actions, 12 pages, septembre 2002.

ANTERIEUREMENT

Penser et mesurer l'intégration. Pour une approche entre théorie et pragmatisme, Cahier de l'Observatoire n°29, 113 pages, septembre 2000.

Questions autour de l'intégration - Film produit par Moderniser Sans Exclure Alsace et l'ORIV.

ISLAM

CONTEXTE / ENJEUX

Depuis 1995, dans l'ensemble de ses travaux, l'ORIV a abordé l'Islam, sous un aspect particulier, à savoir l'organisation et les modalités de mise en place de l'offre culturelle dans les communes. Dans ce cadre, différents états des lieux ont été réalisés à la demande de collectivités (Strasbourg et Mulhouse). Les constats et réflexions qui en ont résultés, ont incité l'Observatoire à la réalisation, en 1998, d'une étude plus complète sur « *la place de l'islam dans la politique de la ville en Alsace* ». L'organisation, en 1998 et 1999, de deux séminaires, en direction de tout public, ont permis de diffuser plus largement les connaissances acquises.

Par ailleurs, les débats organisés, en 1999, dans des communes rurales, à partir du film vidéo « *Questions autour de l'intégration* »³⁵ [voir fiche intégration/immigration], ont également souligné des attentes sur ce thème. En effet, les échanges ont fait apparaître des interrogations très précises au niveau des élus locaux, concernant les pratiques de la religion musulmane et un manque d'outils, adaptés à ce public, sur la diversité des sujets interrogés (courants religieux, carrés musulmans, organisation de l'abattage rituel...).

De ce fait et indépendamment des événements internationaux, l'ORIV a réalisé, en septembre 2001, avec l'implication active de chercheurs du CNRS, Franck FREGOSI et Stéphane DE TAPIA, un **recensement des besoins et des attentes des élus alsaciens sur ces questions**. L'analyse de ce recensement, a permis d'identifier des formes d'outils³⁶ souhaités par les élus et de cerner les sujets à aborder.

OBJECTIFS POURSUIVIS EN 2002

2002 devait permettre, sur ce thème de l'Islam, de **répondre aux attentes exprimées par les élus en terme d'outils**, dans une logique expérimentale. En effet, cette démarche répond également à la volonté de l'ORIV d'engager un travail de sensibilisation et d'appui aux questions d'intégration en direction d'élus de petites et moyennes communes³⁷.

Il s'agissait dans le même temps, et plus largement, de **mettre à disposition des acteurs et professionnels des éléments de connaissance et des ressources** sur le sujet.

Ainsi il était mentionné, au programme de travail, la volonté de poursuivre la réflexion sur des questions centrales en particulier l'islam :

- Participer à des lieux de réflexion (groupe de travail local et réflexion nationale)
- Produire des éléments de réflexion et d'actions par rapport à l'islam
- Assurer des missions d'appui en direction de collectivités.

DEMARCHES MENEES

Afin de poursuivre son engagement de sensibilisation des élus locaux, l'ORIV a expérimenté en 2002, d'une part, la **constitution d'outils centrés sur des sujets concernant la religion musulmane** et d'autre part, de **nouvelles modalités de diffusion de ces outils**.

³⁵ Voir présentation des réflexions engagées sur le thème de l'intégration, page 39.

³⁶ La notion d'outil est définie, ici, comme différents supports (écrits, oraux) servant à diffuser de la connaissance.

³⁷ Ce point est développé lors de la présentation du thème de l'intégration page 39.

Il s'agit, en fait, de mettre à la disposition des acteurs (dans le cas présent, plus particulièrement des élus) des argumentaires. Cette approche suppose de disposer d'éléments d'analyse, de rendre compte d'expériences, d'identifier des personnes ressources susceptibles de répondre aux questionnements posés.

Dans cette perspective, **le travail mené en 2002** a consisté à :

- **concevoir de nouveaux outils**, spécialement destinés aux élus, dont la conception est proche de leurs souhaits (cf. recensement réalisé en 2001),
- mettre en avant, des **éléments de connaissances** précis et pertinents, permettant de mieux comprendre les situations vécues localement,
- **organiser une diffusion territoriale** de ces outils,
- **créer une relation privilégiée avec des élus** n'ayant pas encore eu recours à l'ORIV.

Par ailleurs, afin d'être au plus près des réflexions nationales liées aux sujets concernant cette thématique, l'ORIV a également participé à des lieux de réflexion locaux et nationaux.

CREER DES « OUTILS » REpondant AUX DEMANDES D'ELUS

Deux matinées d'échanges ont été organisées, tout spécialement destinées aux collectivités locales, sur des thèmes choisis en fonction des attentes recensées³⁸.

Prévues le samedi, pour favoriser la disponibilité du plus grand nombre de personnes, elles se déroulent de façon identique. Des experts présentent des éléments juridiques, sociologiques et/ou historiques en début de matinée et dans un second temps, lors d'une table ronde, des élus ou des techniciens mettent en débat leurs expériences locales. Ces présentations donnent lieu à des échanges entre participants, souvent poursuivis de manière informelle, au terme de la matinée, autour d'un buffet. La représentativité d'élus ou de techniciens de communes des deux départements est toujours recherchée ainsi que la diversité des lieux d'organisation.

Première matinée d'échanges : Elle a eu lieu le **2 mars 2002** et a porté sur le thème « **Collectivités locales et pratiques de l'islam en Alsace** ». Organisée à Sélestat, elle a rassemblé 38 participants (la moitié était des élus et les autres des techniciens). Lors de cette matinée a été abordée l'hétérogénéité de la population turque et des courants religieux présents en Alsace. Lors de la table ronde, les élus et techniciens sollicités pour rendre compte de leur expérience, ont présenté la manière dont leur commune prend en compte les revendications des citoyens de confession musulmane (lieux de culte, organisation de l'abattage rituel...).

Seconde matinée d'échanges : Elle s'est tenue le **18 janvier 2003** (initialement prévue le 16 novembre 2002), sur le thème « **Carrés musulmans : l'ultime geste d'intégration** ». Organisée à Mulhouse, l'auditoire comprenait 49 participants. Cette matinée a surtout mobilisé des acteurs locaux, en effet plus de la moitié des participants étaient des représentants d'associations musulmanes du département. La plus value de cette réunion réside, notamment, dans le fait d'avoir permis les échanges, riches et constructifs, entre ces représentants associatifs et les élus, en dehors des contextes communaux.

L'ensemble de cette démarche a nécessité un important travail de préparation reposant à la fois sur le recueil de connaissances, l'élaboration de documents remis aux participants (dossiers du participant), le repérage d'interlocuteurs et d'expériences pertinentes. De nombreuses rencontres préalables ont été nécessaires, notamment pour la seconde matinée, auprès de l'institut du droit local, de l'aumônerie musulmane, des pompes funèbres musulmanes... interlocuteurs, jusqu'à présent, peu connus de l'ORIV. L'élaboration de documents a consisté dans la réalisation de « revue de presse » thématique, ciblée sur les sujets abordés, la recherche d'articles et de rapports en lien avec les sujets abordés... En outre, lors de ces matinées, des ouvrages et publications, liés aux sujets abordés, ont été exposés ou mis en vente.

De plus, dans un souci de crédibilisation de la démarche et de diffusion de l'information, un partenariat a été amorcé avec les associations départementales des maires. Elles ont publié un article annonçant chaque matinée et la publication des actes.

³⁸ Au cours de l'année 2001, l'ORIV a procédé à un recensement des besoins et des demandes des élus alsaciens concernant les questions d'Islam. Ce recensement basé sur une enquête par questionnaire adressé à 77 communes alsaciennes a permis d'identifier les besoins d'une cinquantaine de communes.

Afin de maintenir des contacts privilégiés avec les élus rencontrés lors de la première matinée d'échange et dans l'optique de diffuser plus largement les connaissances acquises à cette occasion, les actes de cette matinée ont été publiés rapidement (mois de septembre). Outre leur envoi aux participants, une plaquette d'information, destinée aux 900 communes alsaciennes, en proposant l'envoi gratuit, a été réalisée et diffusée. 39 communes, dont 25 ne connaissaient pas l'ORIV, ont de ce fait été destinataires des actes.

L'ensemble de cette démarche (organisation de temps d'échanges et diffusion des documents), à visée expérimentale, a fait l'objet d'une **évaluation interne à l'ORIV**. Cette dernière a permis de **décider de sa poursuite en 2003, avec toutefois quelques adaptations**. L'évaluation a fait apparaître une réelle pertinence d'allier supports oraux et écrits pour diffuser des connaissances liées aux sujets relevant de la thématique de l'islam. La forme « matinée d'échanges » impliquant un nombre relativement réduit de participants (maximum une cinquantaine) permet une plus grande proximité entre les participants, les experts et l'ORIV. Des réponses concrètes aux besoins des élus présents peuvent être trouvées. En outre, l'expérience de la seconde matinée, mélangeant représentants associatifs et élus a permis une prise de conscience des attentes et besoins des uns et des limites d'intervention des autres, et des échanges pertinents.

APPUYER LES ACTEURS

Cet axe d'intervention a donné lieu à différentes actions.

Le **FASILD**³⁹, sur le plan national, souhaitait disposer d'un **cadre d'analyse et d'intervention qui constituerait une référence commune pour ses interventions dans le domaine de l'islam**. Il s'est doté pour se faire d'un « conseil scientifique » comprenant l'ORIV. Cette sollicitation s'est traduite par la **participation à différentes réunions de travail** au cours du premier semestre 2002 et une **présentation synthétique des analyses** faites en Alsace sur le rapport entre Islam et collectivités locales.

Par ailleurs, l'ORIV a été sollicité par une **commune du Haut-Rhin** pour, dans le cadre d'une mission spécifique d'appui, l'aider à réfléchir à la **mise en place d'un lieu de culte musulman sur la commune**. Cette demande formalisée par un **cahier des charges** n'a finalement pas abouti à une mission d'appui, la commune souhaitant reporter cette réflexion.

Enfin, dans le cadre de **l'accompagnement des acteurs, notamment d'étudiants**, un suivi approfondi d'un travail sur « la commercialisation de la viande hallal à Strasbourg » (mémoire de DEA) à été réalisé. Les connaissances acquises dans ce cadre par l'ORIV pourront utilement être **mises à disposition des autres acteurs lors des prochaines matinées d'échanges**.

DEVELOPPER LES CONNAISSANCES

Les **connaissances sur les différents sujets** qui relèvent de la thématique de l'islam sont, pour certains, **très évolutives**. D'autant que l'actualité nationale et internationale accélère quelques fois les décisions politiques. Il est donc primordial pour l'ORIV, outre de **réaliser des dossiers de presse** très ciblés permettant de rendre compte de cette évolution des questionnements, de **participer aux conférences et autres séminaires afin de disposer de connaissances actualisées**.

A ce titre l'ORIV a participé aux **événements suivants** :

- Conférence d'Alain BILLON, sur la « Consultation des représentants des principales sensibilités musulmanes sur l'organisation du culte musulman en France » - 26 mars 2002, Strasbourg.
- Conférence sur « la gestion publique des cultes en France », avec Vianney SEVAISTRE, Jacques MIET, René ROUDAUT - 26 avril 2002, Strasbourg.
- Colloque sur « la régulation politique de l'Islam dans l'Union Européenne : état des lieux et évolution de l'institutionnalisation du culte musulman dans l'espace communautaire », organisé par l'université Robert Schuman et le CNRS - 19 et 20 avril 2002, Strasbourg.

³⁹ FASILD : Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations.

Sur un plan plus concret, et afin de disposer d'une meilleure connaissance des réalités et acteurs locaux, des contacts ont été établis, notamment, lors des portes ouvertes, de la mosquée turque, Eyyub Sultan à la Meinau (Strasbourg). Ils permettent de mieux connaître les acteurs présents sur les différents territoires et inversement de faire connaître l'existence et les travaux de l'ORIV.

PERSPECTIVES POUR 2003

Compte tenu du bilan positif des démarches expérimentales engagées en 2002 (organisation des matinées d'échanges, diffusion des connaissances), il a été décidé :

- de les poursuivre par **l'organisation de temps d'échanges** autour des thèmes suivants :
 - L'organisation de l'abattage rituel des ovins et bovins dans le cadre de la fête de l'Aïd el Kebir/ kurban bayrami.
 - La connaissance des lieux de culte. Ce temps d'échange prendra une forme particulière, puisqu'il sera construit à partir d'un circuit de visites de différents lieux culturels musulmans (appartements aménagés, locaux réhabilités, construction d'une mosquée).
- d'établir, à la suite des temps d'échanges, des **contacts plus pérennes avec les participants** et entre eux afin de créer des habitudes d'échange sur les thèmes abordés
- de **diffuser** les réflexions, sur le mode initié en 2002, avec une volonté de **renforcement du partenariat avec les associations de Maires** et le recours à de **nouveaux supports**
- de **réaliser**, compte tenu des attentes exprimées, des « **fiches techniques** » reprenant synthétiquement des informations ciblées.

Enfin, parce que les besoins de connaissance sur ce sujet ne se limitent pas aux élus et compte tenu de son actualité (notamment sur un plan gouvernemental), **une rencontre autour du thème de la laïcité** est prévue au cours du second semestre 2003 afin d'en préciser le sens, notamment dans le cadre du droit local.

REALISATIONS

EN 2002

Collectivités locales et pratiques de l'Islam en Alsace - Actes de la 1^{ère} matinée d'échanges, Cahier de l'Observatoire, n°36, septembre 2002

Revue de presse mensuelle portant sur le **thème de l'Islam** en septembre 2002 et janvier 2003

Dossiers de presse thématiques sur les salles de prières en Alsace, la consultation des français musulmans, les pratiques de l'Islam...

Notes synthétiques (compte-rendu) sur :

- Conférence d'Alain BILLON – « La consultation des représentants des principales sensibilités musulmanes sur l'organisation du culte musulman en France »
- Conférence sur « La gestion publique des cultes en France »
- Colloque sur « La régulation politique de l'Islam dans l'Union européenne : état des lieux et évolution de l'institutionnalisation du culte musulman dans l'espace communautaire ».

ANTERIEUREMENT

Etat des lieux sur la place de l'Islam dans la politique de la ville en Alsace, Cahier de l'Observatoire, n°26, janvier 1998.

Compte-rendu des **séminaires** organisés par l'ORIV en 1998 et 1999.

Bibliographie organisée des articles de revues traitant des questions d'Islam, Août 2001.

Recensement des besoins et des demandes des élus alsaciens concernant les questions d'Islam, résultats et analyse du questionnaire, Octobre 2001.

JEUNES

C ONTEXTE / ENJEUX

Les **jeunes** constituent un public, qui jusqu'en 2002, a été abordé par l'ORIV uniquement en privilégiant des **approches thématiques**. Or, sans mise en perspective entre elles, ces démarches ne permettent pas de disposer **d'éléments de compréhension de ce public**.

Par ailleurs, de nombreux travaux et réflexions sont produits sur ce sujet. En dépit de la multiplication de ces réflexions, **les « jeunes »**, en particulier ceux issus de l'immigration et/ou habitant des quartiers d'habitat social, **continuent de véhiculer des représentations fortement négatives** et les **professionnels de la jeunesse font état de difficultés à comprendre certaines de leurs attitudes ou comportements**.

Dans ce contexte, il était proposé **en 2002**, que l'ORIV :

- porte un autre regard sur les jeunes, notamment par la mise en valeur de réflexions et la diffusion de travaux de chercheurs,
- mette en œuvre des moyens pour identifier les expériences et réflexions engagées et favoriser les échanges entre acteurs.

O BJECTIFS POURSUIVIS EN 2002

Sur la base des enjeux qui viennent d'être rappelés, l'ORIV a considéré comme opportun d'investir cette question. Sachant qu'il ne s'agit pas de créer une instance supplémentaire de réflexion ou de production sur le sujet, mais de :

- **Mettre à plat les connaissances et démarches engagées**
 - Mettre en place un groupe de réflexion entre acteurs impliqués
 - Faire un état des lieux des connaissances et études sur le thème (national et régional)
 - Identifier l'existant (groupe de travail, acteurs, orientations...) au niveau régional.
- **Identifier les différents problèmes posés et les modes d'approche privilégiés**
 - Capitaliser et analyser les éléments recueillis
 - Identifier les problématiques et les enjeux.

D EMARCHES MENEES

L'année 2002 constitue une phase de lancement de la réflexion.

DISPOSER D'UN LIEU D'ÉCHANGES A PARTIR DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Si l'objectif était d'engager sur la durée une réflexion sur les « jeunes » en privilégiant une **approche différente, distanciée** de celle habituellement mise en avant, **sa mise en œuvre concrète a nécessité du temps**.

Ainsi, la **première partie de l'année** a consisté à **définir l'approche la plus adéquate** au regard des enjeux de ce thème.

Pour y parvenir, l'ORIV s'est doté, dans un premier temps, d'un **groupe de travail interne** et a été amené à élaborer une **bibliographie des travaux disponibles sur la question des jeunes**.

Fort de ces éléments mais aussi de la réaction d'acteurs et de professionnels à l'intervention d'Alain VULBEAU⁴⁰, sociologue, lors de l'assemblée générale de l'ORIV, **un mode d'approche et une méthode ont été retenus.**

Il a semblé pertinent, en effet, de **mettre en perspective les pratiques et les analyses déjà existantes, par le biais d'un groupe de travail.**

En proposant aux **professionnels de la jeunesse**⁴¹ d'y participer, l'ORIV a engagé une démarche devant permettre :

- de disposer de nouveaux éléments sur ce public,
- d'offrir un lieu d'échanges permettant de confronter et d'analyser collectivement les pratiques professionnelles.

Les pratiques des acteurs composant ce groupe ont été interrogées en fonction de la question suivante : **« les jeunes comme ressources ? ».**

Le second semestre 2002 a donc essentiellement porté sur l'animation de ce groupe de travail. La fréquence des réunions a été mensuelle. Débuté en juillet 2002, il est prévu que le groupe se réunisse durant un an, c'est à dire jusqu'en juin 2003. Sur la base des échanges et analyses produites, il s'agira, au terme d'une année de travail, de capitaliser les approches afin de déterminer plus précisément les enjeux potentiellement importants et nouveaux à investir.

Le principe de **fonctionnement du groupe** repose sur la **présentation d'une expérience** par l'un des participants. Les débats s'engagent ensuite à partir de celle-ci.

La séance de lancement du groupe en juillet 2002 a permis collectivement de définir les objectifs. Les séances suivantes ont été consacrées à la présentation d'expériences. En septembre, l'association Planète Jeune a fait part d'une expérience sur « la construction de la relation à l'autre ». Lors de la séance d'octobre, un représentant du Conseil Général du Bas-Rhin a rendu compte de la démarche des « projets territoriaux de la jeunesse ». Les deux séances suivantes, de novembre et décembre, ont permis, à partir d'une expérience relatant les relations entre les jeunes et des éducateurs de prévention spécialisée, d'interroger les modalités d'intervention des professionnels de la jeunesse sur un territoire, d'une part, de revisiter le rôle des adultes dans la « revalorisation » des jeunes (dans la société, la ville, le quartier... pour l'avenir).

A l'issue de ces séances, il a été décidé de **consacrer la première séance de 2003 à un bilan intermédiaire** afin de définir les modalités et le contenu des prochaines séances de travail. Il a été constaté au terme de six mois de fonctionnement du groupe, un changement dans l'assiduité des participants. Si au début de son fonctionnement, de nombreuses institutions étaient présentes, peu à peu les professionnels issus de centres socio-culturels ou d'association de prévention sont devenus majoritaires.

DIFFUSER LES CONNAISSANCES

En parallèle au fonctionnement de ce groupe, et afin **d'alimenter les réflexions de ce groupe** mais aussi afin de **rendre accessible**, à un large public, **des réflexions et des approches « innovantes » de la question des jeunes**, l'ORIV a invité, **Laurent MUCCHIELLI**, sociologue, chargé de recherche au CESDIP⁴², à présenter ses travaux. La conférence organisée, le 23 novembre 2002, sur **« l'évolution de la délinquance juvénile et de sa perception dans la société française »** a suscité l'intérêt de nombreux acteurs (115 personnes présentes d'horizons variés).

Par contre la mise en œuvre et la constitution du groupe de réflexion ayant nécessité du temps, **il n'a pas été pour l'instant possible de faire l'état des lieux de l'existant en terme de réflexion**, tant au niveau national que local.

⁴⁰ Alain VULBEAU, Sociologue et maître de conférence en Science de l'Education à Paris X Nanterre est intervenu le 14 mai 2002 lors de l'Assemblée Générale de l'ORIV sur « les jeunes : menace ou ressource ? ».

⁴¹ Sont présents (et invités) dans ce groupe des acteurs intervenant au niveau des Conseils Généraux, des Directions Départementales de la Jeunesse, des centres socio-culturels, d'équipes de prévention spécialisée, des Caisses d'Allocations Familiales...

⁴² CESDIP : Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales.

PERSPECTIVES POUR 2003

La démarche engagée en 2002 sera poursuivie en 2003. Toutefois compte tenu du caractère expérimental de la démarche, elle pourra évoluer en fonction des premiers éléments d'analyse, notamment issus du groupe de travail.

Sans présager de ces éléments, il s'agira toutefois en 2003 de :

- **Co-produire de la connaissance** à travers la poursuite du fonctionnement du groupe de travail, composé de professionnels intervenant auprès de jeunes, sur la base de leurs pratiques professionnelles et autour de la question : « les jeunes comme ressources ? » ;
- **Organiser des temps d'échanges et de débat** apportant des contributions spécifiques et « novatrices » sur la question des jeunes. Il s'agit de susciter différemment des échanges par de nouveaux éclairages à l'occasion de conférences-débat ou de journées de travail.
- **Formaliser les réflexions** par la réalisation de documents permettant une capitalisation des différentes contributions à la réflexion (groupe de réflexion, état des lieux, conférences-débats...) ;
- **Diffuser et restituer** les connaissances produites.

REALISATIONS

EN 2002

Les comptes-rendus des séances du groupe de travail ne sont, pour l'instant, pas diffusables. Le groupe, au terme d'une année de fonctionnement décidera de la poursuite et des modalités de diffusion des résultats de ses travaux.

En revanche, des comptes-rendus des interventions de Laurent MUCHIELLI et Alain VULBEAU sont disponibles à l'ORIV.

PERSONNES AGEES IMMIGREES

C ONTEXTE / ENJEUX

Jusqu'à présent la majorité des travaux menés au niveau national sur les personnes âgées immigrées, se sont centrées sur les immigrés vieillissants en foyer.

De plus, au vu du faible nombre de réflexions menées sur les personnes âgées immigrées dans le Bas-Rhin, l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville a décidé en **2001**, de mener **une étude faisant un état des lieux de la situation des personnes âgées immigrées vivant en famille et en foyer, sur le territoire de la Meinau** (quartier strasbourgeois).

Parallèlement à la production de cette étude, l'objectif était d'**associer à la réflexion les institutions** en charge du vieillissement de la population, en créant **un groupe de travail institutionnel**. Le groupe de travail institutionnel était composé du Conseil Général du Bas-Rhin, du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Bas - Rhin (C.O.D.E.R.P.A), de la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse d'Alsace Moselle (C.R.A.V), de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle (C.R.A.M), de la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A), de membre de la Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées (C.R.I.P.I), de la Ville de Strasbourg (service personnes âgées et Conseil Consultatif des Etrangers). **L'objectif** de ce groupe était de permettre aux institutions présentes de **mieux appréhender la situation des migrants vieillissants**.

Cette étude a permis d'une part, **d'identifier les besoins du public immigré vieillissant** et, d'autre part, de se pencher sur **des parcours migratoires** et **les processus d'intégration**, autrement dit, d'interroger la place faite aux immigrés dans la société française.

O BJECTIFS POURSUIVIS EN 2002

2002 devait permettre **l'achèvement de l'étude** et l'engagement dans des **démarches de sensibilisation et de diffusion de la connaissance sur cette problématique**, à différentes échelles territoriales.

- **Diffuser et partager les éléments de connaissances**
- **Sensibiliser les acteurs** en charge de cette question afin d'assurer une prise en charge adéquate
- **Aborder la situation de ces populations en milieu rural** dans une perspective comparative.

D EMARCHES MENEES

PRODUIRE DE LA CONNAISSANCE PAR LA REALISATION D'UN ETAT DES LIEUX

Suite à la réalisation, en 2001, d'entretiens menés auprès des personnes âgées immigrées et l'analyse des données du recensement de la population de 1999, concernant l'Alsace, Strasbourg et le quartier de la Meinau, la première partie de l'année 2002 a permis la **finalisation de l'étude et la rédaction du rapport**.

Il intègre un certain nombre de **préconisations**, afin de **favoriser une meilleure prise en compte des migrants vieillissants**. Elles ont été élaborées sur la base des éléments issus de l'état des lieux (situation des personnes âgées immigrées) et en lien avec les **acteurs publics concernés par la question, à travers le groupe de travail institutionnel**.

L'étude a donné lieu à la **publication**, en mai 2002, d'un Cahier de l'Observatoire intitulé « **Des itinéraires de migrants algériens vieillissants** ». Afin de permettre **une diffusion large et**

facilité de l'analyse produite, il a fait l'objet d'une **synthèse**, diffusée sous la forme d'une Lettre de l'ORIV, en septembre 2002.

DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE SUJET POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE

L'enjeu de **sensibilisation des acteurs** qui a guidé la démarche de production de l'état des lieux suppose également une diffusion de ces **réflexions à un public large**, toujours dans la perspective d'une meilleure prise en charge. Il réside dans une volonté, par la diffusion des connaissances produites, d'appropriation de cette problématique par des acteurs qui y sont peu sensibilisés mais aussi de visibilité des actions publiques possibles dans ce domaine.

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville a donc souhaité **organiser une rencontre régionale**, intitulée « **Pour une meilleure prise en compte des migrants vieillissants en Alsace** ». Cette journée est prévue en février 2003, à Strasbourg.

Elle doit permettre de **favoriser les échanges** et de déterminer collectivement **des axes d'intervention pour mieux prendre en compte les migrants vieillissants en Alsace**.

La seconde partie de l'année 2002 a donc été consacrée à la **conception et à l'organisation de cette rencontre, à la fois en terme de contenu et sur un plan plus technique**.

Concernant le contenu, il s'agissait une fois les orientations de la rencontre validées en lien avec le groupe de travail institutionnel, de réaliser un travail important de repérage des expériences intéressantes, des intervenants potentiels, menées tant au niveau national que régional, dans la prise en compte de ce public. Cela suppose, en parallèle, de réaliser un travail de capitalisation des expériences (prise de connaissance et analyse de celles-ci).

Finalement la structuration suivante a été retenue.

La matinée doit permettre de faire un état des lieux de la situation des personnes âgées immigrées et de leur prise en compte par les institutions. Il est donc prévu la restitution par l'O.R.I.V. de l'étude menée sur « **Des itinéraires de migrants algériens vieillissants** » et une intervention de Gilles DESRUMEAUX, Délégué général de l'Union des professionnels de l'hébergement social (U.N.A.F.O.) sur « **Les personnes âgées immigrées : Quels sont les enjeux par rapport aux politiques publiques de la vieillesse ?** ».

Il s'agira ensuite, en fin de matinée, sur cette base, de voir comment les institutions en charge du vieillissement en Alsace prennent ou pourraient prendre en charge ce public. Cet apport prendra la forme d'une table ronde en présence de la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse d'Alsace Moselle (C.R.A.V), la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle (C.R.A.M), le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (F.A.S.I.L.D) et les Conseil Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

L'après-midi sera consacré à un travail en ateliers avec la présentation de deux expériences (national et / ou local) au sein de chaque atelier.

Le choix du contenu des ateliers résulte des problématiques issues de l'état des lieux. Ainsi, il est proposé de structurer les échanges autour de quatre ateliers. Ils traiteront de **l'accès aux droits des retraités immigrés ; de l'accès des migrants vieillissants aux soins et aux services d'aide à domicile ; des espaces de rencontres** pour les personnes âgées immigrées et enfin de **la prise en charge des immigrés vieillissants en maisons de retraite et en milieu hospitalier**.

L'association souhaitait aussi que cette journée puisse présenter des supports vidéos ou visuels traitant des immigrés vieillissants, afin d'apporter une **approche vivante et humaine** à cette thématique. Un travail de repérage des **supports vidéos et visuels concernant ce sujet** a été effectué. Finalement, il a été décidé de présenter, lors de la rencontre régionale, l'exposition de P. BRAULT intitulée « Cela commence par... ».

Compte tenu de l'enjeu de **sensibilisation des acteurs, structures et institutions intervenant dans le champ du vieillissement de la population** à la question de « vieillissement des migrants », un **travail de repérage des acteurs** a été nécessaire d'autant que ces acteurs ne sont pas des partenaires habituels de l'ORIV. Il a permis d'élaborer une **base de données d'adresses pour l'envoi des invitations à la rencontre régionale**.

Enfin, une partie du travail a également consisté dans **l'organisation technique de cette rencontre** avec notamment la recherche du lieu, la gestion de l'organisation concernant la restauration...

Il était prévu initialement en 2002, de mener une **réflexion sur les personnes âgées immigrées en milieu rural**. Compte tenu du temps nécessaire à la préparation de la rencontre régionale, la priorité ayant été mise sur cet aspect, **cet axe de travail est repoussé et sa pertinence sera réexaminée en fonction des orientations développées en 2003**.

PERSPECTIVES POUR 2003

Dès le démarrage de la réflexion, les **objectifs poursuivis** ont été, de **permettre une meilleure connaissance de ce public** (état des lieux des conditions de vie des personnes âgées immigrées en foyer et en famille) et de **sensibiliser les acteurs**, notamment ceux intervenant dans les politiques publiques, **à la prise en compte de ce public**, notamment par les échanges entre acteurs.

Ces orientations de travail seront poursuivies en 2003 en mettant l'accent sur la diffusion des connaissances et les échanges de pratiques entre acteurs afin de permettre une meilleure prise en charge :

- **Organiser des temps d'échange entre acteurs**, notamment organisation d'une journée d'échanges régionale (en lien avec les institutions ayant participé au groupe de travail institutionnel) permettant de rendre compte des analyses produites et des modalités de prise en compte de ce public.
- **Produire de la connaissance** (réalisation des actes de la rencontre régionale)
- **Diffuser les analyses produites et accompagner les acteurs** : restitutions écrites et orales auprès d'acteurs et sensibilisation des associations « issues de l'immigration » aux attentes de cette population.

REALISATIONS

EN 2002

Des itinéraires de migrants algériens vieillissants, Cahier de l'Observatoire, n°35, mai 2002.

La lettre de l'ORIV, n°8, **Des itinéraires de migrants algériens vieillissants**, septembre 2002 (synthèse de l'étude).

POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRATS DE VILLE

Note : Le contenu (fond et forme) de cette fiche est différent des précédentes, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une fiche privilégiant une approche thématique.

Elle rend compte des démarches effectuées en direction des professionnels de la politique de la ville ou dans le cadre des procédures relevant de ce domaine.

C ONTEXTE / ENJEUX

Centré sur le champ de la politique de la ville depuis sa création, l'Observatoire a élargi son champ d'intervention à celui de la politique de la ville à compter de 1996.

A compter de 1998, l'ORIV est identifié comme l'un des centres de ressources régionaux de la politique de la ville (cf. Comité Interministériel des Villes – Juin 98).

Classiquement les centres de ressources constituent des lieux de confrontation des pratiques et de production d'une connaissance/culture commune entre différents acteurs.

Toutefois « *chaque centre de ressources politiques de la ville est le produit d'un projet collectif et d'une histoire locale particulière. Les orientations et les actions développées répondent aux besoins exprimés par les professionnels et les institutions partenaires du Centre de Ressources* ».

Mais on peut, cependant, relever un certain nombre d'invariants à l'ensemble des centres de ressources :

- service de documentation et d'information,
- organisation de rencontres et de séminaires thématiques dans une perspective de qualification des acteurs et d'échanges,
- expertise et appui méthodologique aux acteurs.

Sur cette base, mais tenant compte du contexte local, du peu de demandes exprimées par les professionnels de la ville et des modes d'intervention dans le domaine de l'intégration, l'ORIV a affiché une position singulière. L'enjeu pour l'ORIV dans le domaine de la politique de la ville réside dans la recherche d'un équilibre entre un apport sur des aspects techniques (plus particulièrement en direction des « professionnels de la ville ») et la mise à disposition d'éléments de compréhension des enjeux de la politique de la ville mais aussi de clarification des procédures en direction de tous les acteurs.

Il s'agit de réintroduire du sens dans une politique trop souvent enfermée dans une logique purement « technicienne ».

A l'issue d'échanges et de rencontres, différents chefs de projet ont exprimé un besoin d'échanges sur des thématiques ciblées, de rencontres ponctuelles entre professionnels et de mise à disposition d'informations préalablement travaillées et traitées.

O BJECTIFS POURSUIVIS EN 2002

Ainsi, 2002 devait permettre de :

- Développer le **volet documentation/diffusion** pour permettre une réelle dynamique d'échanges d'informations et de diffusion, en lien avec la mise en place du site internet de l'ORIV.
- **Privilégier une approche en terme d'enjeux** (même si les démarches d'accompagnement et d'appui sur des aspects plus techniques gardent tout leur sens et seront poursuivies) en partant des préoccupations qui s'imposent aux acteurs, comme par exemple la place et le rôle des associations, les relations entre métiers de

la ville et métiers du social, le notion de mixité et la loi Solidarité et Renouvellement Urbain...

- **Organiser des rencontres interrégionales entre professionnels de la ville** sur des thèmes ou questions partagés par ceux-ci, dans un souci d'échanges de pratiques et d'apports de connaissances.

DÉMARCHES MENEES

Le volet documentation-diffusion n'a pas pu être mis en place comme escompté compte tenu de la charge de travail notamment de la documentaliste.

L'année 2002 (ou tout au moins la seconde partie de l'année) a été marquée par le recours à des missions d'appui et l'expérimentation d'une rencontre interrégionale.

APPUYER LES ACTEURS DE LA VILLE DANS LA MISE EN OEUVRE DES CONTRATS DE VILLE

Au niveau du **Contrat de Ville Intercommunal de l'Agglomération Mulhousienne (CVIAM)**, l'Observatoire est intervenu principalement autour de deux missions, sachant qu'une réunion début janvier 2003 a permis de finaliser la démarche de formalisation de la convention thématique emploi.

L'une des missions consiste en un appui à l'équipe de direction de projet pour la mise en place du référentiel d'évaluation et d'observation.

La réflexion a porté plus particulièrement sur la conception d'un système permettant une évaluation en continu des actions menées dans le cadre du contrat de ville. Cela supposait un travail de remise à niveau et de cohérence entre les divers documents produits (notamment formulaire bilan, formulaire demande de subvention).

Toutefois, la mission qui a nécessité le temps le plus important a consisté dans un travail collectif autour de la programmation. Partant du constat d'une programmation 2002 difficile (sentiment partagé par d'autres), la chargée de mission politique de la ville du Haut-Rhin a sollicité l'ORIV pour un appui à la conception et l'organisation d'un séminaire en direction des professionnels de la ville dans le Haut-Rhin, visant à revoir les modalités de la démarche de programmation.

L'objectif était d'analyser ce qui s'est passé, d'en tirer les enseignements afin, pour 2003, de mettre en œuvre un système plus performant, tout en tenant compte des objectifs et des contraintes propres à chacun. Un groupe de travail s'est mis en place afin d'accompagner la démarche, de servir de relais. Pour que la journée de travail, organisée le 20 novembre, soit constructive et efficace, l'ORIV a proposé un travail de collecte et de traitement des informations en amont. Il a reposé sur la réalisation d'entretiens. Il avait pour finalité de permettre un repérage des difficultés survenues pour l'élaboration de la programmation et une identification des contraintes.

De plus, il devait permettre de disposer d'éléments pour faire des propositions de contenu de travail.

L'analyse des entretiens a servi de point de départ au séminaire de travail. Sur cette base, il s'agissait de travailler collectivement aux blocages relevés et de tenter de trouver des solutions.

L'après-midi était consacrée à une réflexion en atelier autour de trois enjeux clés : le système d'information et de décision, l'organisation pratique de la programmation et la cohérence des dispositifs.

Compte tenu de la richesse des échanges, il a été décidé de ne pas faire de synthèse immédiatement. Une deuxième réunion a donc été organisée le 10 décembre qui a réuni quasiment les mêmes personnes et qui a permis d'évoquer collectivement des « pistes de progrès ».

Environ une cinquantaine de personnes ont participé à l'ensemble de la démarche. Il s'agissait de chefs de projets, de référents de l'Etat et des autres partenaires de la politique de la ville.

Par ailleurs, l'ORIV a été chargé par la Délégation Interministérielle à la Ville de mener une mission de préfiguration pour la mise en place d'un centre de ressources politique de la ville en Franche-Comté et en Lorraine.

Cette mission, débutée fin 2000, a consisté à réfléchir en lien avec les acteurs locaux, à l'opportunité de la mise en place d'un centre de ressources et au contenu éventuel de ce dernier.

2002 a permis dans les deux cas de finaliser la proposition. Elle a été rendue publique fin décembre pour la Franche-Comté. Elle le sera en 2003 pour la Lorraine.

Cette étape a reposé principalement sur des réunions institutionnelles permettant de s'assurer de la faisabilité du projet (tant sur un plan politique que technique).

Elle a donné lieu à la production de deux notes rendant compte des propositions faites.

FAVORISER LES ECHANGES D'EXPERIENCES ENTRE ACTEURS DE LA VILLE

A la demande des professionnels de la ville, l'ORIV a organisé, à titre expérimental, un séminaire inter-sites. L'objectif était de faire se rencontrer et échanger des acteurs de la ville autour de sujets communs.

Environ 25 personnes y ont participé. Il s'agissait de chefs de projet de Contrat de Ville de la Communauté Urbaine de Strasbourg, de Contrat de Ville Intercommunal de l'agglomération Mulhousienne, du Pays de Montbéliard et du Contrat de ville de Forbach.

La journée s'est tenue à Mulhouse, le 7 novembre 2002. Le thème retenu en lien avec les chefs de projet était les « modes d'organisation des équipes en charge de la mise en oeuvre et de l'animation des contrats de ville » et notamment leur lien avec les associations. En effet, la mise en place des contrats de ville (2002-2006) a suscité des modifications dans le fonctionnement des équipes chargées de la mise en oeuvre et de l'animation des contrats de ville – à l'échelle municipale comme intercommunale.

Cette rencontre a permis, à partir de la présentation de trois situations (liées aux contrats de ville de la Communauté urbaine de Strasbourg, du Contrat de Ville intercommunal de l'Agglomération Mulhousienne et du Contrat de ville du Pays de Montbéliard), de susciter les échanges en mettant plus particulièrement l'accent sur les points forts et les points faibles au niveau des modes d'organisation, du lien entre les différentes instances et aussi entre les différentes procédures.

Une note de travail relatant les expériences présentées en séance a été remise à l'occasion de cette réunion.

Elle a été élaborée à partir d'entretiens sur la base d'une grille d'analyse.

Cette réunion a permis des échanges intéressants et animés. Elle a constitué une première en permettant à des acteurs de sites différents de se rencontrer et d'échanger. Sa reconduction (sur un thème à définir) sera étudiée en 2003 après évaluation.

PERSPECTIVES POUR 2003

Compte tenu des enjeux et des manques identifiés, il s'agira, plus particulièrement, de **rendre lisible les enjeux inhérents à cette politique publique**, mais aussi de **favoriser la diffusion et la capitalisation des connaissances dans ce domaine** en :

- organisant des **temps d'échanges entre acteurs** (notamment organisation de rencontres inter-sites entre professionnels de la ville autour de thèmes définis en commun),
- **rendant accessibles les connaissances existantes**, en particulier celles faisant l'objet d'investigations au niveau de l'ORIV (la participation des habitants au contrat de ville, l'intégration dans les contrats de ville, l'enjeu de mixité...)
- assurant des **missions d'appui et d'accompagnement** (sur les enjeux d'évaluation...)
- **mettant à disposition des données et ressources** (notes sur les textes législatifs, informations sur l'évolution de certaines réflexions...)

REALISATIONS

EN 2002

Modes d'organisation des équipes : effets sur les procédures, les territoires et dans le rapport aux autres acteurs / Présentation d'expériences - 1ère rencontre inter-sites - Politique de la Ville, Jeudi 7 novembre 2002, à Mulhouse, 9 pages.

Contrat de Ville et Evaluation à mi-parcours. A qui revient de « juger » de l'action publique ? / Compte rendu d'atelier - Séminaire d'Arc et Senans 12 et 13 septembre 2002, octobre 2002, 5 pages.

APPROCHE TRANSVERSALE

Cette partie rend compte des principales fonctions transversales développées par l'ORIV, à savoir :

- Rendre accessible les ressources
- Partager et faire partager les connaissances.

Y est également présenté l'une des modalités d'intervention de l'Observatoire qui nécessite pour sa mise oeuvre le recours à la fois aux compétences thématique et technique, à savoir les missions d'appui et d'accompagnement.

RENDRE ACCESSIBLE LES RESSOURCES

Cet axe transversal, est constitué de trois pôles :

1. La mise à disposition, auprès des acteurs et des demandeurs, de la documentation et des informations recueillies à travers la **gestion du centre de documentation**,
2. **La réponse aux demandes** (quantitatives ou qualitatives) adressées à l'ORIV,
3. La production et la diffusion de documents notamment pour **répondre aux besoins repérés par l'Observatoire**.

1^{ER} POLE : MODE DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION DU CENTRE DE DOCUMENTATION

L'année 2002, a été une **année de transition pour le centre de documentation**. La création d'un poste de documentaliste à temps plein, occupé par une personne ayant cette qualification, a permis la mise en place d'un **nouveau mode de fonctionnement du centre de documentation**. C'est la première fois que l'Observatoire embauche quelqu'un à temps plein, uniquement sur l'aspect documentaire. Le but étant que le centre de documentation devienne, véritablement, un outil pertinent pour tous les acteurs (partenaires, institutionnels, chercheurs...), qui travaillent sur les thématiques traitées par l'Observatoire mais aussi pour le grand public (étudiants...), pour l'association et ses membres et pour l'équipe de l'ORIV. La création de ce poste répond également à une augmentation, une diversification et une complexification des demandes, le précédent mode de fonctionnement s'avérant insatisfaisant.

LIEN AVEC LES DEMANDEURS

Toute **demande d'informations ou de documents** adressée au centre de documentation, fait l'objet d'une **fiche de liaison**, créée courant 2001. Une nouvelle version a été réalisée en 2002, dont l'objectif reste le même. Plus détaillée, elle permet, à la personne réceptionnant la demande (le plus souvent la documentaliste) **d'aider le demandeur à formuler correctement son besoin en terme d'informations et de documentation**, de définir les termes de la recherche et ses délais. Sur cette base, il est ensuite possible de l'orienter vers le document recherché, ou élargir le champ de sa recherche (vers des membres de l'équipe, vers d'autres structures ressources...). Cette fiche permet également d'assurer **un suivi des demandes, et de réaliser le bilan de l'activité « documentaire »** (voir partie Bilan, page).

Les consultations de documents se font uniquement sur rendez-vous. Ainsi, 37% des sollicitations⁴³ effectuées auprès de l'ORIV en 2002, étaient des demandes (voir la présentation du 2^{ème} pôle) de consultation des documents disponibles au centre de documentation. Celles-ci ont été faites par téléphone, mais également par des personnes qui se rendaient directement dans les locaux de l'ORIV, sans contact préalable. Elles pensaient

⁴³ Sont répertoriées essentiellement sous le terme de « sollicitations », les demandes des personnes qui cherchaient à contacter la documentaliste. Les interpellations auprès d'autres membres de l'équipe, ne sont pas comprises dans ce résultat et augmentent d'autant les sollicitations adressées à l'ORIV.

pouvoir avoir recours tout de suite aux ressources du centre, ce qui n'est pas toujours possible (la salle du centre ou la documentaliste n'étant pas disponibles) et les obligent à se déplacer à nouveau. Faire connaître les règles de fonctionnement du centre est donc apparu comme indispensable et a nécessité la réalisation d'une plaquette de présentation. Elle a été diffusée auprès des partenaires, des usagers du centre, mais aussi lors des manifestations organisées par l'Observatoire ou lors du Salon des associations... Y sont rappelées les horaires d'ouvertures, la composition du fonds documentaire, les modalités d'emprunt...

Le choix de nouveaux horaires (mercredi : 8h30 – 12h30, jeudi : 8h30 – 12h30 et 14h – 18h) et de la prise de rendez-vous obligatoire, résulte d'une volonté d'une gestion optimisée de l'accueil du public. En effet, ce fonctionnement permet, au travers d'une plus grande disponibilité (du centre de documentation mais aussi de la documentaliste) de permettre aux demandeurs de prendre le temps de consulter les documents sur place, pour n'emprunter que les documents les plus pertinents. Cela permet également de préparer en amont les éléments résultant de la demande, et ainsi d'optimiser la réponse apportée.

De plus, cette gestion permet de disposer de temps pour assurer la gestion et le traitement du fonds documentaires, autres fonctions de la documentaliste.

Lors de la première venue de l'utilisateur au centre de documentation, il est nécessaire de lui présenter : les règles d'utilisation, la constitution du fonds, le plan de classement, les conditions d'emprunt...

Ensuite, afin de répondre au mieux à sa demande, un travail de reformulation est nécessaire. Il consiste à amener la personne à préciser son besoin réel (souvent demande initiale trop vaste, trop précise, voir trop floue !). Ce travail préalable (qui s'effectue également par téléphone / fiche de liaison) demande une grande disponibilité, et en moyenne, un rendez-vous dure 1 heure, auquel il faut rajouter le temps de recherche effectuée en amont.

Il est parfois nécessaire d'orienter la personne vers d'autres lieux ou personnes « ressources », en commençant par les membres de l'équipe (essentiellement quand c'est une des thématiques sur lesquelles ils travaillent), ou vers les structures membres des différents réseaux, formalisés ou non, auxquels l'ORIV participe :

- Réseau Intégration (page 70)
- Réseau des centres ressources politique de la ville (concernant l'aspect documentaire, ce réseau a fait, en 2002, l'objet d'une seule réunion. Outre le fait de se rencontrer, la réunion a permis de pointer ce qui pourrait faire l'objet d'un travail en commun. De plus, elle a facilité le contact entre ces différentes personnes, tout au long de l'année).
- Rémissis (Réseau d'information sur les migrations internationales, il fait l'objet de réunion mensuelle, au cours desquelles, les différentes structures échangent, essentiellement, sur les nouveaux ouvrages parus. Une base documentaire est également alimentée par chaque centre, et consultable sur Internet).
- Réseaux de partenaires régionaux et nationaux, constitués, notamment d'acteurs, d'associations qui interviennent dans le domaine de l'intégration et de la politique de la ville...

L'accueil du public au sein du centre de documentation et la réponse aux demandes de manière plus globale, sont l'aboutissement d'un travail « invisible » mais néanmoins indispensable qui consiste dans la gestion du fonds documentaire et le traitement des documents, à l'aide de l'outil informatique.

GESTION DU FONDS DOCUMENTAIRE

Le fonds documentaire est constitué de plus de **2000 références** (ouvrages, mémoires, rapports...), ainsi que de **90 titres de périodiques**, relatifs aux domaines d'intervention de l'ORIV (immigration, intégration, politique de la ville...). L'année 2002, a permis de rattraper, en partie, le retard qui existait dans le traitement des documents. Il a

donc fallu, en parallèle, intégrer ces documents (du stock) dans le fonds et traiter les "nouveauautés", qui arrivent quotidiennement. Ce travail n'est pas encore achevé.

L'arrivée d'une documentaliste, a conduit à la mise en place d'une politique globale d'acquisitions, dont le but est de permettre que le fonds documentaire soit constitué des ouvrages "incontournables" ; ainsi, des acquisitions importantes d'ouvrages (une soixantaine) ont été réalisées en cours d'année, dans cet objectif. Celui-ci est également alimenté grâce aux multiples documents téléchargeables gratuitement sur Internet (rapports, articles, actes de colloque...), par des mémoires d'étudiants qui ont notamment eu recours aux ressources de l'ORIV, et par les documents transmis par le FASILD⁴⁴.

Pour les périodiques, les acquisitions se font par abonnement, par des procédures d'échanges de publications avec d'autres structures et par l'intermédiaire du FASILD.

Toute cette fonction d'acquisition, nécessite un traitement matériel et intellectuel quotidien des documents qui arrivent, pour permettre de retrouver très rapidement les informations pertinentes.

LA FONCTION TRAITEMENT

Celle-ci se décline sous deux axes, le **traitement matériel du document et le traitement intellectuel**. La fonction de traitement relève d'un travail quotidien, pour ne pas être submergé par les documents et passer à côté d'un certain nombre d'informations.

Le **traitement matériel du document** consiste essentiellement, à y apposer le tampon de l'ORIV, et à y coller la cote qui permettra de le retrouver dans les rayonnages. Plus globalement, il s'agit aussi de toute la partie rangement et aménagement du centre, pour mettre en valeur les documents disponibles, et en faciliter l'accès à tous les usagers.

Le **traitement intellectuel du document** consiste à réaliser une fiche bibliographique, Outre les informations incontournables (auteur, titre, date...), il est nécessaire de rédiger un résumé (approche courte et synthétique du contenu du document en reprenant tous ses thèmes) et d'indexer à l'aide de mots-clés les documents. Ceci est indispensable pour retrouver les documents, et les informations qu'ils contiennent. Ces fiches bibliographiques, sont consultables sur la base de données documentaires du Réseau Intégration (voir partie consacrée à celui-ci).

L'exploitation des périodiques : lecture, photocopie et/ou indexation des articles pertinents pour les membres de l'équipe et pour l'alimentation du fonds documentaire est aussi un élément incontournable. De même que le dépouillement de la presse, dont les articles font l'objet d'un rangement par thématique.

2^{EME} POLE : REPONSE AUX DEMANDES ET BILAN DE L'ACTIVITE « DOCUMENTAIRE »

LES SOLLICITATIONS ADRESSEES AU CENTRE DE DOCUMENTATION

En 2002, le centre de documentation de l'ORIV, a eu environ **200 sollicitations**. Ce chiffre ne prend pas en compte les personnes qui reviennent travailler plusieurs fois sur le même sujet, telles que les étudiants. De plus, les demandes liées à la publication des cahiers 34, 35 et 36 en 2002, ne figurent pas toutes dans ce résultat ayant fait l'objet d'un envoi systématique est gratuit. Par ailleurs, il est difficile d'effectuer une comparaison avec les années précédentes, car le contexte n'était pas le même. Durant cette année 2002, il fallait

⁴⁴ Lors de la création de l'Observatoire, le FAS a décidé de transférer sa documentation à l'ORI qui en assure la gestion. Ce principe de transmission se poursuit en partie.

que le public s'approprie le centre de documentation, son mode de fonctionnement, la présence d'une documentaliste...

TYPE DE CONTACT

Plus de la moitié des demandes est effectuée par téléphone. Plus du quart est le fait de personnes qui viennent sur place, sans contact préalable. Il a fallu être plus strict, et demander à ces personnes de prendre rendez-vous pour revenir. La majorité des autres demandes est réalisée par courrier, mais il faut noter que le premier contact par mél. est en hausse (d'où la création d'une fiche de liaison « type » pour faire préciser aux personnes leur besoin).

PROVENANCE DES USAGERS

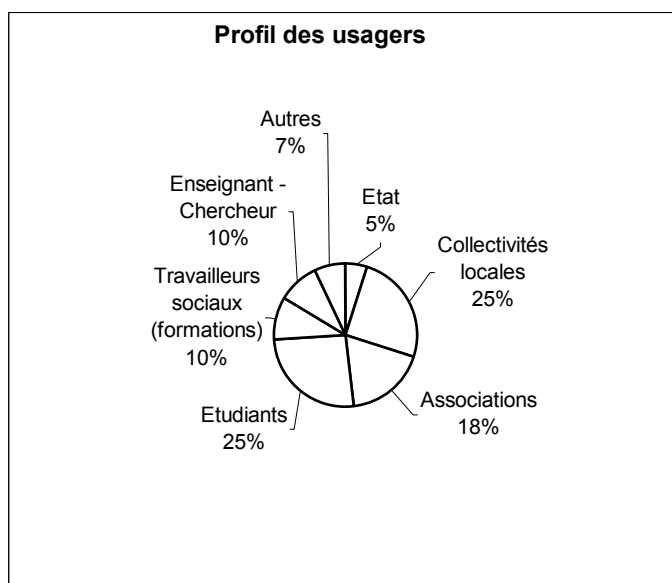
On constate que la provenance des demandes adressées à l'ORIV est assez variée, mais la majorité des usagers est localisée dans le Bas-Rhin (environ 66% des demandes) et plus particulièrement à Strasbourg (45% des demandes). Il est intéressant de constater qu'il y a plus de demandes en provenance du reste de la France (19%) que du Haut-Rhin (12%). A noter, également, les 3% de demandes issues de personnes vivant à l'étranger (essentiellement en Allemagne).

PROFIL DES USAGERS

Le public qui a recours au centre de documentation pour se procurer des informations est très varié. 25% des demandes émanent des collectivités locales (essentiellement alsaciennes).

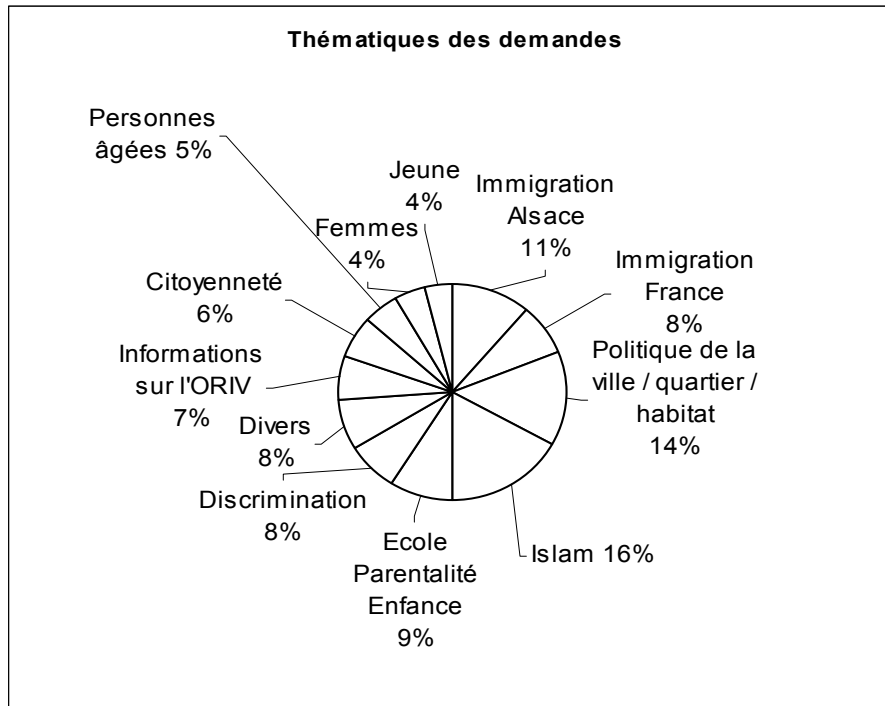
Ces prises de contact se font très en lien avec le programme de travail en cours, suite à des rencontres organisées par l'ORIV à l'extérieur, ou suite à la lecture de nos publications. 25% des sollicitations proviennent d'étudiants (filères sociologique, sciences politiques, et journalistique pour majorité), sur des thèmes récurrents : violences urbaines, discriminations, la population turque... Les travailleurs sociaux, dont ceux en formation en travail social (ESTES à Strasbourg, ISSM à Mulhouse, formation de Conseillère en Economie Sociale et Familiale), représentent 10% des demandes. L'U.V. Migrations réalise conjointement avec l'ESTES, permet de faire connaître l'ORIV aux étudiants, ainsi que le centre de documentation. Les associations représentent 18% des demandes effectuées auprès de l'ORIV et les enseignants chercheurs 10%.

Il est important de souligner le peu de demande de la part des professionnels de la politique de la ville.



THEMATIQUES DES DEMANDES

Les demandes adressées à l'ORIV touchent des thématiques très variées :



De manière générale, c'est la question de l'immigration (l'histoire, les flux, les statistiques sur la population étrangère...) en France et en Alsace qui est majoritairement posée (11% des demandes concernent l'Alsace et 8% la France). Les demandes proviennent notamment d'étudiants qui, pour introduire leur mémoire, souhaitent

présenter une vision globale de l'immigration à l'aide d'un bref historique ou de données statistiques générales. Les sollicitations peuvent également être beaucoup plus précises, et concerner une population et un territoire déterminés, ou un point très précis d'un thème.

Le volet "Politique de la Ville", représente 14% des demandes. C'est à la fois des demandes sur les dispositifs mis en place dans le cadre de cette politique, mais aussi sur leur application sur un territoire précis en Alsace (en général, les quartiers alsaciens).

La thématique "Islam" correspond à 16% des sollicitations adressées au centre de documentation. Ce chiffre, important, s'explique en partie par une forte demande de la part des mairies alsaciennes, du Cahier de l'Observatoire n°36, intitulé "Collectivités locales et pratiques de l'Islam en Alsace".

Globalement, on peut constater que les demandes concernent souvent des thèmes traités par l'ORIV par le passé (parentalité, femmes...), et durant l'année en cours (discrimination, citoyenneté, personnes âgées immigrées, ...). La diffusion de nos diverses publications peut expliquer ce constat. C'est par elles qu'un grand nombre de personnes prend connaissance de l'existence de l'ORIV, en les consultant dans d'autres structures régionales et nationales. De même, 7% des demandes proviennent de personnes qui souhaitent mieux connaître l'ORIV, après avoir consulté nos publications, mais aussi les pages de présentation de l'ORIV sur le site Internet de l'Agence de Développement des Relations Interculturelles (ADRI).

En conclusion, on peut noter que les demandes adressées à l'ORIV, font de plus en plus l'objet d'un caractère d'urgence, quel que soit le profil des personnes. Une réponse dans la semaine, voir moins est souhaitée. Ainsi, les étudiants en école de journalisme attendent souvent une réponse pour le jour même, car ils ont un délai très court pour réaliser leur reportage. Mais on peut constater, qu'après discussion et précision de la demande, le délai de réponse peut être plus long, ce qui permet que celle-ci soit plus complète (notamment pour les demandes d'analyses statistiques, qui sont nombreuses).

3^{EME} POLE : PRODUCTION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS PRESTATIONS DOCUMENTAIRES

PUBLICATIONS GENERALES

Cahiers de l'Observatoire

Cette publication est le support de diffusion des études réalisées par l'Observatoire, mais aussi des actes des rencontres (colloques, matinées d'échanges...) organisées dans l'année.

La lettre de l'ORIV

Bulletin d'information technique et pédagogique sur les dispositifs et démarches de la politique de la ville, du développement social urbain et de l'intégration en Alsace. L'objectif est de clarifier un dispositif en lien avec les professionnels chargés de sa mise en oeuvre, d'identifier des correspondants et de valoriser des porteurs d'expériences... Deux numéros sont parus en 2002, l'un intitulé "Des itinéraires de migrants algériens vieillissants" et l'autre "La participation des associations locales aux politiques publiques : une place à (se) construire".

Revue de Presse

L'Observatoire publie mensuellement, depuis sa création, une revue de presse composée d'articles portant sur les domaines d'intervention de l'ORIV. Son objectif est de donner à voir les expériences et les réflexions dont la presse se fait l'écho, tout en permettant une interrogation du régional par le national et vice versa.

Ainsi la Revue de Presse est construite autour de trois rubriques :

- L'actualité régionale : sélection chaque mois d'articles portant sur l'actualité régionale.
- La thématique : chaque mois un thème nouveau est abordé reposant sur la sélection d'articles nationaux et régionaux portant sur des thématiques prioritaires.
- La vue territoriale : chaque mois, un territoire alsacien fait l'objet d'une attention particulière grâce à la sélection d'articles locaux issus de différentes sources.

Actualités Documentaires

Bulletin mensuel du centre de documentation, Actualités Documentaires présentent les dernières "nouveauautés" (revues, publications, site internet...) du mois. C'est également un outil de réflexion, proposant des éléments autour d'une problématique, par le biais d'une sélection bibliographique et d'un résumé "analytique" d'ouvrage, sur une thématique précise (L'Islam, les jeunes, le racisme, associations et politiques publiques, personnes âgées immigrées...).

La "Revue de presse" et "Actualités documentaires", ont fait l'objet d'une enquête, en 2002, sous forme de questionnaire, auprès des personnes recevant régulièrement ces deux publications. Le but de cette enquête était de connaître l'utilisation qui en était faite, et leur pertinence par rapport aux attentes des destinataires. Le taux de réponse a été de 10%.

Globalement les personnes étaient satisfaites, et réalisaient une lecture essentiellement thématique de ces documents. Compte tenu du nombre de réponses très faible, et du coût élevé de la diffusion en grand nombre de la Revue de presse (reproduction + envoi), il a été décidé qu'à partir d'octobre 2002, celle-ci ne ferait plus l'objet d'une diffusion. L'équipe, continue de dépouiller les journaux, et tous les mois, la revue de presse est réalisée en 1 exemplaire, disponible à l'ORIV et reproductible sur demande. Concernant "Actualités documentaires", sa périodicité mensuelle, durant l'année 2002 n'a pas été respectée. Une réflexion a débutée en 2003 pour revoir son contenu (voir partie consacrée aux perspectives pour 2003).

PUBLICATIONS SPECIFIQUES EN REPONSE A DES DEMANDES PARTICULIERES

Ces publications sont réalisées par la documentaliste et par les autres membres de l'équipe, quand cela concerne une de leurs thématiques de travail ou des éléments statistiques. Il peut s'agir de bibliographies, de notes de synthèse sur un article, un sujet d'actualité, la législation (Evolution des lois concernant les discriminations), ou la réalisation d'analyses statistiques (par exemple : point sur les étrangers en Alsace, suite au recensement de 1999).

Les **demandes statistiques ont été particulièrement nombreuses en 2002**. Elles demandent, quasi systématiquement, un **traitement spécifique**, plus ou moins important selon la demande. Elle nécessite également l'apport d'un certain nombre d'informations sur le plan méthodologique. Il est extrêmement difficile d'anticiper sur cette question.

SITE INTERNET

Cet **outil est devenu indispensable**, avec le développement des nouvelles technologies de l'information, pour rendre encore plus accessibles et visibles les ressources de l'ORIV. Le planning fixé au début de l'année, annonçait la mise en ligne du site Internet de l'observatoire pour fin 2002. Cela n'a pas été faisable, vu la charge importante de travail, de la documentaliste. Mais plusieurs aspects de la création du site ont été tout de même travaillés durant cette année.

L'année 2002, fut tout d'abord consacrée à un **travail sur le contenu du site, avec une réflexion sur l'arborescence de ce dernier** (comment l'information va être ordonnée à travers les différentes pages que le public pourra consulter). Un **groupe de suivi** constitué de membres du Conseil d'Administration de l'ORIV, s'est réuni environ 4 fois sur une période de 3 mois, pour que chacun fasse part de ses attentes par rapport au site. La documentaliste était chargée de les prendre en compte et de les intégrer dans le projet du site. En parallèle, l'équipe, était tenue au courant des suggestions faites par le groupe et pouvait donner son avis. Durant le 2ème semestre, l'arborescence, a été validée par les membres du Bureau.

Outre le contenu, la **conception technique** du site, a été travaillée en 2002. Tout d'abord, grâce à une **formation** de 4 jours dont a bénéficié la documentaliste, sur deux logiciels destinés à la conception HTML (écrit) et graphique (image) du site. En effet, il a été décidé de ne pas passer par un concepteur extérieur, pour ne pas être dans le futur, dépendant de celui-ci, notamment, lors des mises à jour du site.

Lors de cette formation, la documentaliste, a constaté, que la **partie "graphisme" du site nécessitait des compétences élevées dans ce domaine**, et qu'il était peut-être nécessaire d'avoir recours à un professionnel. Depuis quelques temps, une réflexion était envisagée afin de revoir les **outils et supports de communication de l'ORIV**. La création de site internet est donc apparue comme une opportunité intéressante. Il a été, à cet effet, proposé au bureau de revoir complètement la charte graphique de l'ORIV. Ainsi, une charte graphique identique, redynamisée permettra de mieux identifier l'ORIV. La fin de l'année 2002, a été consacré en grande partie à la réflexion sur le graphisme concernant les documents papiers de l'ORIV, étape nécessaire, avant de s'occuper du site.

PERSPECTIVES 2003

L'année 2003, verra tout d'abord la finalisation du site Internet. Par la suite, une mise à jour régulière sera nécessaire, pour que l'information proposée conserve sa pertinence.

La publication intitulée jusqu'à maintenant « Actualités Documentaires », devrait changer de nom, et proposer, dans un nombre de pages plus réduit, une **information concise** sur :

- **L'actualité du moment** concernant la **politique de la ville et l'intégration** (zoom sur une nouvelle loi, un nouveau dispositif, l'arrivée d'un nouveau chef de projet en région...)
- Le **centre de documentation** (nouvelles parutions, acquisitions...)
- **L'activité de l'ORIV** (les colloques, les groupes de travail en cours...)

La **création de dossiers documentaires par thématique** (composés d'articles de presse, d'éléments bibliographiques et législatifs...) est également un des objectifs de l'année 2003. Ceux-ci complètent l'existence des ouvrages et périodiques, en proposant, une information plus actualisée.

PARTAGER ET FAIRE PARTAGER DES CONNAISSANCES, DES RESSOURCES

Cette fonction entretient un lien étroit avec la fonction précédente consistant à « rendre accessible les ressources » mais aussi avec les axes d'intervention thématique.

Le **partage de ressources et/ou de connaissances**, que ce soit dans une logique d'échanges (à l'intérieur d'un réseau), de mise en débat (dans le cadre d'une intervention dans un colloque) ou de formation supposent au **préalable que cette connaissance soit disponible**.

Toutefois, la fonction précédente s'ancre principalement sur l'interne (autour de la gestion du centre de documentation principalement) alors que celle-ci est beaucoup plus orienté vers l'extérieur.

LES INTERVENTIONS, NOTAMMENT DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION

L'Observatoire est de plus en plus fréquemment interpellé afin de rendre compte des travaux engagés au sein de la structure, soit au niveau local, soit au plan national. Les demandes adressées à la structure font l'objet d'une attention particulière, au cas par cas.

Face au développement du nombre de sollicitations, il a été décidé de se doter de critères de choix. Ils sont de trois type :

- inscription du sujet parmi les axes de travail de l'ORIV et possibilité pour l'ORIV d'apporter quelque chose
- pertinence de l'intervention au regard du type d'acteurs et du programme de travail de l'année
- disponibilité de la personne de l'équipe en charge de la question.

L'intérêt de ce type de démarche réside dans la possibilité de rendre compte d'une réflexion mais aussi de la confronter avec d'autres et donc, éventuellement, de l'enrichir. Ces interventions sont également l'occasion de rencontrer un certain nombre d'acteurs, d'élargir le réseau des personnes-ressources.

La participation de l'Observatoire dans le cadre de formation est également une « prestation » en développement. Ces demandes font l'objet d'une attention particulière au sein de l'ORIV compte tenu de l'enjeu que constitue les intervenants sociaux en formation. L'intervention auprès de ce public, s'inscrit en effet, dans une logique de sensibilisation – information de ces acteurs aux problématiques traitées par l'ORIV. C'est dans cette perspective d'ailleurs que l'ORIV a élaboré en lien, et sur demande, de l'ESTES un cycle de formation intitulé « migrations » et qui fonctionne depuis 4 ans. Chaque année, le contenu de l'enseignement dispensé et les apports de l'ORIV sont définis en fonction de l'actualité ou d'un enjeu défini comme central. Les sollicitations ont porté exclusivement en 2002 dans le domaine de l'immigration et de l'intégration.

LA MISE EN RESEAU ET L'ÉCHANGE DE RESSOURCES

L'ORIV est amené à s'impliquer dans des réseaux relevant de ces deux champs de compétences. Cet investissement part du postulat selon lequel les réflexions engagées, au niveau local comme national, sont optimisées par une mise en perspective mutuelle.

Au-delà cette mise en commun permet des échanges d'information, le repérage et le partage d'expériences, l'identification de personnes ressources...

LE RESEAU DES CENTRES DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE

L'ORIV a participé au cours de l'année au « **Réseau des centres de ressources politique de la ville** ». Ce réseau réunit l'ensemble des centres ressources politique de la ville et est animé par le centre de ressources de la Délégation Interministérielle à la Ville.

Il a permis des échanges entre structures sur l'actualité, les programmes de travail, les modalités de fonctionnement, des thèmes ou enjeux forts de la politique de la ville (les projets sociaux de territoire, renouvellement urbain, grand projet de ville...) et la rencontre avec un certain nombre de partenaires institutionnels nationaux..

LE RESEAU « INTEGRATION »

La participation de l'ORIV dans le cadre du « **Réseau Intégration** » ayant été particulièrement important au cours de l'année 2002, il est proposé de rendre compte de manière plus précise du travail réalisé.

Création du réseau

Historiquement le réseau s'est constitué autour de quatre structures : l'ADRI, D'un Monde à l'Autre, la Maison de la Méditerranée et l'ORIV. Une convention de partenariat a été mis en place et signé en avril 1999.

Le réseau s'est structuré autour d'une dimension documentaire. En effet, l'origine de la constitution de ce réseau, repose sur la volonté de mutualiser les ressources documentaires disponibles dans chaque structure et de les rendre accessible à l'ensemble des acteurs. Elle a donné lieu à la constitution d'une base documentaire commune.

L'année 2002, a été une année de transition pour le Réseau Intégration. En effet, la convention a été renouvelée pour à la fois en actualiser son contenu et ses modalités, ainsi que pour formaliser l'intégration de nouveaux membres : CIEMI (Paris), CLAP Sud-Ouest (Bordeaux), COFRIMI (Toulouse) et Economie et Humanisme (Lyon). Ainsi, la mise en place de nouvelles actions communes, s'est plutôt faite à partir de septembre 2002 (voir ci-dessous les démarches menées).

Mode de fonctionnement et activités menées en 2002

Le réseau intégration est amené à se réunir trimestriellement pour discuter des projets menés en commun et de leur mise en œuvre.

Chacun des membres du réseau alimente la base de données documentaires communes, par l'envoi trimestriellement de fiches bibliographiques correspondant aux ressources disponibles localement. Ces notices bibliographiques sont disponibles sur Internet, via le site de l'ADRI (<http://www.reseau-integration.net>, rubrique Documentation, Base bibliographique), ainsi que dans un bulletin trimestriel : « Ressources intégration » (disponible à l'ORIV).

Fin 2002, un travail de réflexion des documentalistes a été engagé autour d'une restructuration de cette base de données. En effet, son ergonomie s'avère obsolète. Il est souhaitable de développer des fonctionnalités internes (ex : la gestion du prêt) et externes (ex : la rendre facilement consultable par Internet pour les usagers). Par ailleurs, il a été

décidé de mutualiser l'existant et de partager des outils en ligne avec un investissement de chacun dans l'animation et l'actualisation d'un site portail de l'intégration.

Si l'enjeu autour de la mise en commun est ancien, la **mutualisation et d'échanges de connaissances** a demandé plus de temps pour se mettre en place. Récemment, le réseau a décidé de s'aménager des **temps d'échanges**⁴⁵.

Ainsi en septembre 2002, le **séminaire annuel interne** au réseau s'est tenu à **Strasbourg**. Le principe retenu est celui d'une définition commune du sujet traité en séminaire, à savoir dans ce cas précis celui des « **enjeux de l'intégration** » et d'une organisation tournante (la structure invitante se chargeant de la logistique du séminaire).

Cette mise en commun des réflexions autour des enjeux de l'intégration a donné lieu à la **production d'une note** (élaborée par les « professionnels » du réseau), dont l'écriture fut validée collectivement.

Elle résulte d'un triple objectif :

- de porter à la connaissance des décideurs les acquis des travaux et réflexions des structures sur le sujet abordé,
- de faire état des apports possibles du réseau dans ce cadre,
- de relever les conditions de réalisation de ces apports (attentes que nous avons par rapport aux décideurs).

Il s'agit également, par ce biais, de s'ouvrir à de nouveaux acteurs et interlocuteurs, de disposer d'un « pouvoir » d'intervention renforcé du fait de l'initiative collective...

Les destinataires de cette note sont les décideurs et financeurs intervenant dans le champ de l'intégration sur le plan national (DPM, FASILD, GELD, DIV, HCI...). Elle pourra également permettre d'interpeller l'Europe. Plus globalement la note pourrait faire l'objet d'une diffusion plus large, en direction des médias, des acteurs de l'éducation populaire...

L'élaboration de cette note prévue initialement pour mi-novembre a demandé plus de temps que prévu, compte tenu notamment de la difficulté de « l'écriture collective ». Elle sera donc diffusée en 2003⁴⁶.

La rédaction de cette note est la première réalisation collective des membres du réseau. Elle a permis de tester les modes de fonctionnement collectifs et de validation.

L'année 2002 a également été mise à profit pour réaliser une **plaquette de présentation du réseau**.

Perspectives 2003

Plusieurs chantiers ont déjà été identifiés :

- Diffusion de la plaquette de présentation du réseau par chacun des membres.
- Diffusion de la note du réseau aux destinataires visés. Prise de rendez-vous en parallèle pour accompagner en binôme cette note.
- Organisation d'un séminaire sur le thème de l'Europe en juillet en Picardie.
- Rédaction d'un cahier des charges pour réaliser un appel d'offres auprès d'entreprises, pour une finalisation de la restructuration de la base de données bibliographique.
- Création du site portail de l'intégration géré par le réseau

⁴⁵ Le premier avait eu lieu à Besançon en 2001 autour des questions de discriminations.

⁴⁶ Le compte-rendu du séminaire intégration qui s'est déroulé à Strasbourg est disponible à l'ORIV. La note du réseau également.

ACCOMPAGNER ET APPUYER LES ACTEURS

ATOUTS ET FAIBLESSES DES MISSIONS D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT

Une démarche originale et atypique

Ce type de démarche, qui répond à une attente forte des acteurs, notamment des collectivités, repose sur **une manière de produire de la connaissance et d'agir, à laquelle l'ORIV s'est attachée.**

Ce type de démarche s'est imposé peu à peu comme une mission spécifique et a été inscrite dans les programmes de travail sans pour autant au départ qu'elle ait fait l'objet d'une formalisation. Définir le contenu de ces missions est, en fait, un exercice complexe dans la mesure où le contenu en est évolutif puisque adapté au contexte dans lequel la mission s'effectue.

On peut néanmoins, après quelques années de pratiques, considérer que les **missions d'appui et d'accompagnement**⁴⁷ consistent à **mobiliser et à mettre à disposition** des acteurs, des **compétences** (en terme d'analyse, de formalisation, d'animation...) **et ressources** (documentaires, techniques, pratiques, humaines...), adaptés **au contexte, à la thématique et au groupe où elles se posent.**

Ces démarches sont mises en œuvre, en lien et en proximité avec les acteurs, dans une **logique de capitalisation et de qualification mutuelles de ceux-ci.**

Un contenu fluctuant...

On peut, schématiquement, distinguer **deux types d'appui en fonction de l'intensité et de la durée de l'implication.**

- Appui **ponctuel ou ciblé sur une problématique ou une période précise** : il peut s'agir de contribuer à une réunion ou à un séminaire, d'assurer l'animation d'une réunion ou la formalisation des propos. Il s'agit dans ce cadre de développer une « **fonction d'appui** ».
- Appui s'inscrivant dans la durée, souvent en lien avec des procédures ou des **dispositifs contractuels**, liés à la politique de la ville (contrats de ville) ou à l'intégration (contrats locaux d'accueil et d'intégration), ou **relevant d'une démarche nécessitant du temps.** Il s'agit dans ce cas de la mise en œuvre d'une « **mission d'appui et d'accompagnement** ».

Deux modes d'intervention peuvent être distingués :

1. Appui auprès d'un groupe existant dans le cadre d'un dispositif : par exemple, mission d'appui pour l'établissement d'un diagnostic dans la perspective de la signature du CLAI du Val d'Argent ; intervention auprès du groupe logement de la CODAC du Bas-Rhin ; appui à l'équipe de direction de projet du Contrat de Ville

⁴⁷ Un certain nombre sont présentés dans le cadre de l'approche thématique.

Intercommunal de l'Agglomération Mulhousienne par rapport à la notion d'observation/évaluation.

2. Organisation d'espaces d'échanges et de débat sur des sujets identifiés entre acteurs.

... Mais des principes de mise en oeuvre

Globalement, elles consistent en un appui direct (présence de l'ORIV) auprès d'un groupe d'acteurs. Elles s'inscrivent par rapport à un objectif défini et dans la durée. Elles sont toujours articulées et adaptées à la demande (dans une logique d'échange mutuel).

La notion d'appui renvoie aux démarches suivantes :

- aide à la formalisation et à la formulation dans le cadre de réflexions thématiques,
- mise à disposition (écrite et orale) de connaissances théoriques ou pratiques,
- production d'analyse.
- apport d'éléments de connaissance thématiques et/ou méthodologiques (recherche auprès d'autres structures),
- fonction de tiers extérieur permettant l'interpellation sur différents aspects.

Elles supposent par ailleurs une connaissance minimale des acteurs, du contexte et du sujet. L'intervention de l'ORIV se fait sous couvert d'une démarche collective impliquant des acteurs variés. Elles relèvent d'une thématique d'intervention de l'ORIV.

Plusieurs difficultés ont déjà été mises en avant dans la première partie du rapport d'activité. Celles liées à l'enjeu de capitalisation a déjà été abordé précédemment. Si la démarche est considérée comme pertinente pour les acteurs impliqués l'enjeu est de permettre sa démultiplication. L'une des autres difficultés réside dans le caractère non prévisible de ces missions d'où une impossibilité de les inscrire dans un programme de travail. De la même manière, il est quasiment impossible d'en définir à priori les échéances. Enfin, elles nécessitent pour être efficace de s'appuyer sur des acquis préalables en terme de connaissances et d'études.

La richesse des missions d'appui et d'accompagnement réside dans le fait qu'elles consistent en un habile dosage de l'ensemble des fonctions développées au sein de l'ORIV, le tout mis en articulation pour être aux services des acteurs et de leur demande. Mais le succès de ce type de démarche nécessite dans le même temps de poursuivre les autres missions, notamment en terme de production de connaissances, de capitalisation et de mise en perspective des approches et de diffusion des connaissances ... !

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI 2002)

PERSONNES MORALES

Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI)
Association de Solidarité avec les Travailleurs Turcs (ASTTU)
Club des Entreprises Pour l'Insertion (CEPI)
CIMADE
Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion (CLAPEST)
Union Départementale des centres Sociaux-Culturels du Haut-Rhin
LICRA
Union Régionale des Associations Familiales (URAF)
THEMIS

PERSONNES PHYSIQUES

Michel BAUDEMONT	Alain JUND
Charles BERNARD	Jeannette MOEREL
Jacques BRABANT	Zoubida NAILI
Dominique CAPRILI	Laurence PALMER
Yves CARABIN	Liliana SABAN
Alice CHAVANNES	Tuncer SAGLAMER
Fabrice DHUME	Elisa TERRIER
Mustapha EL HAMDANI	Amadou TRAORE
Philippe GEFFROY	Rudi WAGNER
Guy GIRAUD	Benoît ZELLER
Sylvie JAECKLE	

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ORIV

Rudi WAGNER : Président
Guy GIRAUD : Vice-Président
Elisa TERRIER : Vice-Présidente
Laurence PALMER : Secrétaire
Philippe GEFFROY : Secrétaire-adjoint
Dominique CAPRILI : Trésorier
Alain JUND, Jeannette MOEREL, Zoubida NAILI : Assesseurs

ANNEXE 2 : PROGRAMME D'ACTIVITES 2003

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, est une association, conçu comme un **outil de connaissance et d'appui** au service **des acteurs et des décideurs** (associatifs, institutionnels, élus, professionnels de la politique de la ville / du travail social...) intervenant dans les champs de **la politique de la ville** et de **l'intégration des populations étrangères et/ou issues de l'immigration**.

Il est inscrit au **Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006** et obtient la majeure partie de ses financements dans ce cadre. Participe ainsi à son **financement, l'Etat** (à travers des fonds provenant de la politique de la ville et du ministère des affaires sociales), le **FASILD** (Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations) et les **collectivités** suivantes : Conseil Régional d'Alsace, Communauté Urbaine de Strasbourg, Villes de Colmar, Ensisheim, Illzach, Lutterbach, Mulhouse, Rixheim et la Communauté de Communes du Bassin Potassique (pour le compte des communes de Kingersheim, Staffelfelden, Wittelsheim, Wittenheim).

SENS DE L'ACTION

L'association ORIV s'est donnée pour objet « *de **développer et de diffuser les connaissances sur les questions relatives à l'intégration des populations immigrées en Alsace et au développement social urbain en général, et de constituer une aide à la prise de décision pour les politiques régionales et locales d'intégration*** » sachant que « *l'action de l'association repose sur la conviction que l'intégration des populations immigrées est une des conditions essentielles de la réussite de la politique de lutte contre toutes les formes d'exclusion et de la relégation urbaine et sociale.* » [article 2, statuts de l'association].

Plus globalement, et à travers l'ensemble de ses missions, l'association œuvre afin de **favoriser le « vivre ensemble »** étant entendu qu'elle considère :

- que tout individu est porteur de savoirs et de compétences et que la diversité des origines et des appartenances est source d'enrichissement et de plus-value pour la société,
- que la participation active de l'ensemble des citoyens à la société et la reconnaissance de chaque individu sont des conditions indispensables pour atteindre cet objectif.

Compte tenu également de la complexité des relations entre individus et/ou groupes, **seule une action concertée et définie en lien avec les acteurs impliqués** (élus, professionnels et associatifs), **dans le domaine des politiques publiques, peut favoriser ce vivre ensemble.**

MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE

Dans l'objectif de **favoriser la compréhension des situations, de faciliter la prise de décision et de dépasser une approche souvent subjective ou cloisonnée** des problématiques posées, le souci permanent de l'Observatoire est :

- de **favoriser le développement et la diffusion de connaissances,**
- de **contribuer à d'autres modes de travail en commun** (en travaillant sur les représentations mutuelles, en tenant compte des contraintes, des pratiques, des champs d'intervention de chacun),
- d'articuler **approche théorique et démarches pragmatiques.**

Dans cette perspective, les missions de l'ORIV consistent à :

- **mettre à disposition** et **diffuser** des ressources (documentaires, statistiques, humaines...)
- **permettre la production ou la co-production d'analyses ou de réflexions**
- **mettre en place et/ou animer des espaces de débat** entre acteurs
- **développer la mise en réseau** des acteurs afin de favoriser **les échanges** de connaissances mais aussi d'expériences et de pratiques
- **accompagner et appuyer les acteurs.**

Ces missions sont menées dans un souci de proximité avec les acteurs qui se concrétise, depuis quelques années, par **le développement de mission d'appui et d'accompagnement** et une **territorialisation renforcée de l'intervention**. Ces démarches **s'inscrivent dans la durée et en partenariat** étroit avec les autres acteurs intervenant sur ces mêmes thèmes. Par ailleurs, par sa participation à des réseaux nationaux (réseau intégration, réseau des centres de ressources politique de la ville), l'Observatoire constitue également une **passerelle entre le local et les réflexions engagées au niveau national**.

AXES D'INTERVENTION

En 2003, l'ORIV sera amené à :

- Poursuivre le **travail de proximité et d'appui/d'accompagnement des acteurs, en particulier des collectivités locales**

Les missions d'appui consistent à **mobiliser et à mettre à disposition des acteurs, des compétences et ressources** (documentaires, techniques, méthodologiques, pratiques, humaines...) adaptées au contexte, à la thématique et au groupe où elles se déroulent. Ces démarches sont mises en œuvre en lien avec les acteurs et dans une **logique de capitalisation et de qualification mutuelles**.

Dans le domaine de la politique de la ville, il s'agira, plus particulièrement, de **rendre lisible les enjeux inhérents à cette politique publique**, mais aussi de **favoriser la diffusion et la capitalisation des connaissances dans ce domaine** en :

- organisant des temps d'échanges entre acteurs,
- rendant accessibles les connaissances existantes, en particulier celles faisant l'objet d'investigations au niveau de l'ORIV (la participation des habitants au contrat de ville, l'intégration dans les contrats de ville, l'enjeu de mixité...)
- mettant à disposition des données et ressources (notes sur les textes législatifs, informations sur l'évolution de certaines réflexions...)

- **Sensibiliser** plus largement les acteurs/citoyens en **diffusant des connaissances** et en permettant **la mise en débat** (sous toutes ses formes) des questions abordées par l'ORIV

Le contexte national (tensions, discours récurrents, difficultés au niveau du vivre ensemble) incite l'ORIV à **s'engager plus fortement sur les représentations** (qui fondent bien souvent le rapport conflictuel ou l'absence de contact à l'autre). Celles-ci reposent en partie sur le manque (total ou partiel) de **connaissances objectivées et construites**.

Partant de ce constat, **l'intervention de l'ORIV** consistera en :

- une mise à disposition et une diffusion renforcées des connaissances (analyse statistique, internet...),
- une plus grande accessibilité de celles-ci auprès de publics variés (rendre accessible au « grand public » par les modes de présentation et le développement de supports adaptés),
- une capacité à participer au débat public et/ou à le susciter sur certains aspects (médias),
- une intervention adaptée auprès de certains professionnels (professionnels de l'intervention sociale...).

- **Investir ou approfondir la réflexion par rapport à certains sujets** : l'accueil, la citoyenneté et la démocratie, les discriminations, la mixité dans l'habitat, l'intégration ou **certaines publics** comme les jeunes et les personnes âgées immigrées (cf. présentation succincte ci-après).

ACCUEIL DES POPULATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION

Thème investi depuis plusieurs années par l'ORIV, notamment à travers des démarches de diagnostic et d'appui dans le cadre des plans départementaux d'accueil des primo-arrivants.

Dans la mesure où les conditions de l'arrivée du migrant dans la société d'accueil déterminent en partie sa relation à celle-ci, l'ORIV souhaite par son intervention, en lien avec les professionnels concernés, **contribuer à la réflexion sur le sujet** (et donc améliorer leur accueil), en mettant à disposition des connaissances actualisées sur le sujet, en identifiant les enjeux et dimensions de cet accueil et en permettant aux acteurs d'échanger sur ce sujet.

Dans cette perspective, l'ORIV sera amené en 2003 à :

- ➔ **Accompagner et appuyer les acteurs impliqués** dans les **dispositifs d'accueil des primo-arrivants en Alsace** (plateforme d'accueil dans le Bas-Rhin et plan départemental d'accueil dans le Haut-Rhin) par la production d'analyses statistiques et qualitatives, la formalisation des réflexions...
- ➔ **Produire de la connaissance** sur la **notion d'accueil** sur la base des travaux antérieurs.
- ➔ **Actualiser les connaissances** et constituer une **fonction de veille** sur ce sujet et les différents publics concernés, dans un contexte évolutif quant aux modalités d'accueil en France (législation, dispositifs et moyens d'accueil des différents publics concernés : réfugiés...).

CITOYENNETE ET DEMOCRATIE

Thème de travail engagé depuis plusieurs années au sein de l'ORIV. Initialement abordé par la participation des habitants, la réflexion s'est poursuivie en 2001 et 2002 par l'analyse de la place et du rôle de l'acteur associatif.

Sur la base des réflexions engagées antérieurement et des enseignements qui en résultent, l'ORIV souhaite d'une part, **identifier** concrètement **le contenu et les attentes des habitants sur ce sujet**, afin de dépasser les « injonctions » à la participation et les discours sur le sujet, et d'autre part, disposer **d'éléments de connaissances sur les enjeux en terme de démocratie** et ses effets sur les relations entre acteurs.

Dans cette perspective, l'ORIV, en 2003, sera amené à :

- ➔ **Réaliser une étude-action** qui doit permettre de relever **le sens de la participation des habitants** (« aspirations démocratiques des habitants » / titre provisoire) sur la base d'entretiens individuels et collectifs, à partir d'une approche territorialisée.
- ➔ **Mettre en place des espaces de débat** sur le sujet afin, par des apports de connaissance (sur la base des travaux produits par l'ORIV mais aussi des réflexions engagées par d'autres), de **réinterroger cette notion** et d'en **identifier les enjeux actuels**.
- ➔ **Mettre à disposition des acteurs les connaissances disponibles** (sur les modes de participation des habitants, la loi de démocratie de proximité, la place des habitants dans l'évaluation des contrats de ville...).

DISCRIMINATIONS

Afin de répondre aux évolutions de la prise en compte de cette question, l'ORIV est passé, entre 97 et 2002, d'une logique de production de connaissances à une logique de diffusion et de sensibilisation des acteurs puis d'appui.

Les analyses produites sur les discriminations ont souligné la complexité des facteurs entrant en ligne de compte et la multiplicité des acteurs impliqués, consciemment ou non, dans leur production. Lutter contre les discriminations n'est possible qu'à la condition d'une **mise en commun des moyens et d'une intervention des acteurs** directement concernés par la production de ces processus.

L'ORIV se propose donc, en 2003, **d'appuyer les acteurs intervenant dans la lutte contre les discriminations**, en particulier à l'emploi (programme européen EQUAL) et dans le logement :

- ➔ **Rechercher et diffuser** (sous forme écrite ou orale) les données existantes, en mettant en place une **fonction de veille** (repérage des travaux produits, des expériences menées...).
- ➔ **Produire de la connaissance** (fonction d'observation des processus en jeu).
- ➔ **Mettre à disposition des acteurs les ressources disponibles** sur le sujet en les **adaptant à leurs attentes**, dans le cadre de missions d'appui et d'accompagnement, notamment :
 - participation à un programme d'actions interpartenarial visant en Alsace à permettre l'accès, le maintien et la promotion dans l'emploi des personnes issues de l'immigration,
 - participation à la conception, avec d'autres centres de ressources, d'un système d'information permettant de mettre à disposition des connaissances adaptées et actualisées sur cette question,
 - appui à la réflexion sur les modalités de production et d'actions dans le domaine des discriminations au logement (groupe de travail / CODAC du Bas-Rhin),
 - appui à la conception d'actions spécifiques (relais local de lutte contre les discriminations...).

HABITAT ET MIXITE

L'ORIV a travaillé pendant de nombreuses années sur le logement des étrangers. Ces réflexions l'ont conduit à réfléchir aux questions de peuplement, de concentration de populations, de mixité et de mobilité.

Partant de la notion de mixité, il s'agit **d'identifier ce qui est en jeu actuellement** (ségrégation, sécession urbaine ...), ce qui peut **favoriser le vivre ensemble** et de **relever les tensions existantes** y compris dans les modes de traitement de la question (renouvellement urbain, droit au logement...).

Pour ce faire, il s'agit, en 2003, de :

- ➔ **Aider les acteurs à identifier les enjeux** et **mettre à disposition les moyens** (pratiques et en terme de ressources) nécessaires à l'action : poursuite de la **recherche-action** (pays Bruche-Mossig-Piémont) par l'organisation de moments d'échanges entre acteurs sur des problématiques ciblées.
- ➔ Favoriser la **co-production et la diffusion de connaissances par l'échange** autour de cette notion (organisation de conférences-débat), par la **formalisation des démarches** engagées l'an passé (groupe régional, recherche-action, conférence), par la **diffusion des analyses** produites.
- ➔ **Rechercher et capitaliser** des expériences et pratiques dans ce domaine.

INTEGRATION

Après avoir, dans le cadre des travaux antérieurs, précisé la notion d'intégration et ses enjeux, l'ORIV a engagé un travail, en lien avec les collectivités, visant à permettre la prise en compte de cette question.

L'intégration relève d'un processus qui suppose une intervention en direction des publics nouvellement arrivés, mais aussi la possibilité, pour ceux-ci et ceux arrivés précédemment, de trouver une place au sein de la société et des conditions de vie porteuses d'intégration.

C'est dans cette perspective et suite à des sollicitations, que l'ORIV souhaite, en 2003, **disposer d'éléments de compréhension des processus** en jeu et **renforcer le travail engagé en direction des collectivités** (en particulier des petites et moyennes communes) :

- ➔ **Concevoir des « outils »** permettant de répondre au mieux aux situations rencontrées :
 - Poursuite du travail engagé autour de la question de l'islam : organisation de matinées d'échanges avec apport de connaissances et échanges de pratiques, élaboration de fiches, capitalisation d'expériences...
 - Mise en place de groupes d'élus afin d'identifier leurs besoins et de construire des outils (techniques, concrets...) leur permettant de mieux appréhender les situations rencontrées dans leur commune.
- ➔ **Produire de l'analyse collective** sur les sujets d'actualité (contrat d'accueil et d'intégration...) : fonctionnement d'un groupe de travail permettant une réflexion entre acteurs et une co-production de connaissances à partir d'analyses produites par l'ORIV et sur la base des pratiques des acteurs
- ➔ **Diffuser les connaissances** sur le sujet et **appuyer les acteurs.**

JEUNES

La réflexion sur les jeunes constitue un nouvel axe de travail engagé en 2002. Précédemment, la question des jeunes était toujours abordée via un thème : l'acquisition de la nationalité, les violences, les discriminations...

Compte tenu de l'image omniprésente et le plus souvent négative des jeunes, en particulier issus de l'immigration et des quartiers populaires, **l'objectif est de rendre compte d'autres réalités, de susciter un « regard décalé » et de permettre la rencontre entre professionnels de la jeunesse autour de leurs pratiques.**

Compte tenu du caractère expérimental de la démarche, elle sera amenée à évoluer en fonction des premiers éléments d'analyse. Sur cette base, il s'agira en 2003 de :

- ➔ **Co-produire de la connaissance** à travers le fonctionnement d'un groupe de réflexion, composé de professionnels intervenant auprès de jeunes, sur la base de leurs pratiques professionnelles et autour de la question : « les jeunes comme ressources ?.
- ➔ **Organiser des temps d'échanges et de débat** apportant des éclairages spécifiques et « novateurs » sur la question des jeunes
- ➔ **Formaliser les réflexions et diffuser** les connaissances produites

PERSONNES AGEES IMMIGREES

La réflexion sur les personnes âgées immigrées a été initiée en 2001 et s'est développée en 2002.

Dès le démarrage de la réflexion, les **objectifs poursuivis** ont été, de **permettre une meilleure connaissance de ce public** (état des lieux des conditions de vie des personnes âgées immigrées en foyer et en famille) et de **sensibiliser les acteurs**, notamment ceux intervenant dans les politiques publiques, **à la prise en compte de ce public** (groupe de travail). Ce travail permet également **d'interroger la place faite aux immigrés dans la société française.**

Ces orientations de travail seront poursuivies en 2003 :

- ➔ **Organiser des temps d'échange entre acteurs**, notamment organisation d'une journée d'échanges régionale (en lien avec les institutions ayant participé au groupe de travail institutionnel) permettant de rendre compte des analyses produites et des modalités de prise en compte de ce public.
- ➔ **Diffuser les analyses produites et accompagner les acteurs** : restitutions auprès d'acteurs et sensibilisation des associations « issues de l'immigration » aux attentes de cette population.